

LE MESSAGEUR SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

LE MESSAGEUR SYNDICAL

offre à ses Lecteurs et Amis

ses Meilleurs Vœux pour la Nouvelle Année !

Pensées d'Anniversaire

1^{er} Novembre 1929.

La C. F. T. C. fête aujourd'hui son dixième anniversaire.

Non point que le syndicalisme chrétien en France ait seulement dix années d'existence, comme on est tenté de le dire, de l'écrire et de le laisser croire trop souvent. S'il ne prit, en effet, que le 1^{er} novembre 1919, une consistance définitive, officielle pourrait-on dire, ses origines sont beaucoup plus anciennes, et peut-être même a-t-il le droit de se proclamer l'aîné ou tout au moins le précurseur du syndicalisme chrétien tout entier.

On ne saurait oublier que les premiers syndicats chrétiens français remontent à 1886 et 1887 ; que déjà, en 1906, le Syndicat des Employés de Paris avait vu naître autour de lui des syndicats ouvriers et féminins nombreux ; qu'en 1903 ses délégués furent les premiers syndiqués chrétiens qui assistèrent à un Congrès syndical international et y firent triompher, malgré une violente opposition socialiste, les principes et le programme du syndicalisme chrétien ; que depuis 1906, au siège du même Syndicat des Employés, s'assemblèrent annuellement des congrès nationaux, qui donnèrent naissance en 1912 à la Fédération des Syndicats d'employés catholiques et que, si la guerre, en 1914, n'eût pas eu lieu, cette même année eût vu se constituer la C. F. T. C. qui ne prit corps que cinq ans après.

Quoi qu'il en soit la C. F. T. C. peut considérer aujourd'hui comme franchie une étape importante de son existence.

Ceux qui peuvent se remémorer les journées d'enthousiasme des 1^{er} et 2^e novembre 1919 éprouveront quelque fierté à comparer la C. F. T. C. d'aujourd'hui et celle qui naissait alors.

Sans doute elle était fière déjà de ses quelque 350 Syndicats représentés, et de la présence parmi les assistants du délégué des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine venu pour apporter à la Confédération projetée des promesses de collaboration et de fidélité qui, depuis, se sont magnifiquement réalisées.

Mais parmi les syndicats représentés, combien avaient été rendus squelettiques par les sacrifices de la guerre, combien avaient laissé sur les champs de bataille les meilleurs de leurs dirigeants, combien d'autres, nouvellement créés, pouvaient tout craindre de lendemains difficiles.

Sans doute, aussi, une même foi animait ces modestes travailleurs catholiques réunis pour préparer après les désastres d'un passé horrible et tout récent encore, un avenir d'organisation professionnelle, de reconstitution économique et de paix sociale. Mais la doctrine qui présiderait à leurs efforts était imprécise encore, le programme était informulé, la cohésion et les moyens d'action étaient précipités.

Déjà cependant un Comité Confédéral, qui fonctionnait depuis quelques mois et qui avait pris l'initiative du Congrès, avait essayé de mettre quelque méthode dans cette initiative et quelque ordre dans les esprits, en établissant l'énoncé des principes qui devaient servir de base aux décisions du Congrès et à l'élaboration des Statuts.

Mais, les décisions prises et les principes admis, tout restait à faire, c'est-à-dire : donner à ce corps encore invectivé une ossature, à cet organisme un cerveau et une volonté, préciser et affirmer la doctrine, assurer la discipline malgré la diversité des origines et des organisations, créer l'esprit !

Qui dira les efforts accomplis par nos permanents et nos militants, dont le salut en passant les héros disparus : Brizion, Michon, Deveaud, Mlle Bardot (1), pour consolider, organiser et élargir les résultats acquis, malgré les découragements, les oppositions, les défections même.

Qui écrira, à l'aide des comptes rendus

(1) Le nom de Mlle Deveaud est venu depuis s'ajouter à cette énumération déjà trop longue.

toujours véridiques, la longue histoire, jusqu'ici cachée, des réunions du Bureau Confédéral hésitant, tâtonnant, avançant péniblement d'abord ; puis peu à peu sans cesse accrue et jamais contestée, dans le rude chemin où il avait à conduire, sans erreurs, la Confédération tout entière.

Qui rappellera les sessions de notre Comité National — nous tenions la 39^e il y a quelques jours — où la province conviée à connaître les travaux du Bureau Confédéral et à ratifier ses décisions, apporte dans l'atmosphère des discussions parisiennes le grand souffle de la C. F. T. C. Sessions toujours sérieuses, graves et dramatiques parfois, mais où une ambiance de charité amortit les chocs d'idées, mesure les expressions, jügule les impatiences et les éclats d'humeur.

Qui chantera, comme il le faudrait, la serène et souvent majestueuse tenue de nos congrès confédéraux, soucieux de cet examen loyal des résultats et des faits qui sait ne rien celer, ne rien mésestimer, ne rien exagérer, préoccupés de maintenir intacte une doctrine exigeante, tout en consentant aux audaces nécessaires un élan discipliné, s'inquiétant peu — trop peu sans doute — de la publicité donnée à leurs travaux, mais uniquement de leurs conséquences et de leur efficacité.

Aujourd'hui nous pouvons nous enorgueillir sans doute de nos 673 syndicats, de nos 19 unions régionales, de nos 10 fédérations de métier, de nos 720 cours professionnels, de nos 233 commissions d'études, de nos 81 caisses de chômage, de nos services de placements, de nos coopératives, de nos restaurants syndicaux, de nos caisses de secours, des mille industries par lesquelles nos syndicats sont retenus à leurs organisations où ils trouvent réalisée l'entraide journalière et intelligente qui doit être l'œuvre de vrais chrétiens.

Combien nous sommes plus fiers encore de nous être montrés en toute occasion, et sans que notre doctrine ait subi la moindre compromission, les défenseurs énergiques et mesurés, sans cesse plus écoutés et plus suivis, des justes droits des travailleurs, en même temps que les apôtres tenaces de l'entente, de l'arbitrage et de la conciliation.

Enfin, ceux qui ont su examiner de près l'activité de la C. F. T. C. ne peuvent pas ne pas être frappés de son étroite cohésion, de la solidité en même temps que de la cordialité de sa discipline, de la netteté et de l'immuabilité de sa doctrine, de l'unité de son « esprit » qui vivifie et qui anime toutes ses organisations et leur donne une influence et une puissance d'action souvent très supérieures à leur force numérique.

C'est là le résultat de dix années d'efforts silencieux et persévérants.

Et pourtant, au cours de ces dix années, combien de difficultés n'avons-nous pas rencontrées, combien d'attaques n'avons-nous pas subies, combien de calomnies n'a-t-on pas déversées sur nous, et dont les pires et les plus dangereuses ne venaient point toujours de nos ennemis. Il se peut que nous ayons perdu parfois la sérénité et la patience que le juste oppose à l'épreuve. Mais nous pouvons affirmer que nous n'avons jamais perdu confiance et que, même courbés sous le poids de nos peines, de nos lassitudes et de nos responsabilités, nous n'avons jamais cessé un seul jour de poursuivre notre route.

Comme nous en avons été récompensés, au delà de tout ce que nous pouvions espérer et prétendre, en recevant ce don de joyeux anniversaire qu'est la Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile.

Elle est pour nous plus qu'une justification des erreurs que l'on nous imputait, elle est un encouragement à continuer une action que l'on approuve, à étendre une initiative qui n'a jamais cessé d'être agréable à l'Eglise et qu'elle considère comme l'un des plus puissants moyens de salut pour la masse ouvrière et pour la société tout entière. Et le syndicalisme chrétien français a la consolation, tout modeste qu'il apparaisse au regard de ceux d'autres nations, d'avoir mérité, par de plus rudes et plus délicates épreuves sans doute, une approbation et un encouragement qui s'étendent à tous.

Au soir du 1^{er} novembre 1919, alors que le vote unanime des délégués proclamait « constituée la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens » nous ne prévoyions certes pas tout ce que nous côtoierions d'efforts, d'angoisses, de douleurs même, ces dix années aujourd'hui écoulées. Nous savions néanmoins par une expérience déjà longue, que la vie des créateurs d'œuvres est une « passion » que

le triomphe ne couronne pas toujours. Comment ne pas nous féliciter d'avoir été ainsi pareillement choqués par le Ciel.

Mais comment ne pas voir dans le succès déjà acquis et dans les encouragements et les approbations déjà reçus, une nouvelle et plus pressante invitation de la Providence à continuer notre œuvre et à en élargir les résultats.

Sans doute, quelles que soient les consolations que nous puissions trouver à jeter les yeux sur le chemin parcouru, l'ère n'est pas close des difficultés et des luttes. Quelques douces et puissantes qu'aient été les amitiés et les affections qui nous ont soutenus, guidés, cautionnés et quelque fidèle qu'elles nous demeurent, nous aurons toujours à faire face à des envies, à des égoïsmes, à des haines qui nous menaceront d'autant moins, que notre influence et notre force grandiront davantage. Quel que soit notre souci de fidélité, de patience, de mesure, et la profondeur de notre foi, nous retrouverons sans cesse, sur notre route, les mêmes indifférences, les mêmes incompréhensions, les mêmes inerties et dans notre propre nature les mêmes faiblesses et les mêmes défauts. Qui sait même : quelle que soit la netteté des directives que nous apporte la Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile, il se peut qu'il y en ait encore parmi nous qui aient des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne point entendre !

Dieu veuille que nous conservions malgré tout les mêmes espoirs et les mêmes élans : plus mâles, plus mesurés par l'expérience acquise, plus disciplinés. Dieu veuille que nous gardions aussi l'humilité, génératrice des œuvres fortes et qui dure, et que, dans le même silence et le même recueillement, nous poursuivions sans impatience notre tâche à laquelle Il saura réserver à son heure un plein épanouissement.

J. ZIRNHELD.

Examen de conscience

Qu'ai-je fait de sérieux pour mon syndicat ?

1.500 garçons bouchers applaudissent un syndiqué chrétien à la Bourse du Travail de Paris

Le Syndicat unitaire des ouvriers bouchers avait organisé un grand meeting à la Bourse du Travail de Paris. Le Syndicat professionnel d'ouvriers bouchers (C. F. T. C.), dont la création remonte à quelques mois, décida de profiter de l'occasion pour se faire connaître. A cet effet, il délègue le propagandiste ouvrier Perès pour prendre la parole au meeting. Ainsi fut fait : les organisateurs de la réunion ayant accepté d'entendre Perès, celui-ci, qui est d'ailleurs un excellent orateur, put, pendant un quart d'heure, à la suite des orateurs unitaires, exposer la doctrine du syndicalisme chrétien, les principes de justice et de charité qui inspirent son action, action de collaboration de classes qui s'oppose à la lutte des classes et à l'action directe préconisée par la C. G. T. U.

Devant 1.500 travailleurs, presque tous jeunes, et dont aucun, hélas ! ne fréquente l'Eglise, ne serait-ce qu'en raison des conditions particulières de leur travail, qui les retiennent le dimanche de 6 à 13 heures, il parla dans un silence qu'interrompirent seulement à diverses reprises de chaleureux applaudissements.

Non seulement maints passages relatifs aux méthodes propres au syndicalisme chrétien furent approuvés, mais l'évocation de Notre-Seigneur Jésus-Christ le charpentier de Nazareth, qui apporta aux hommes la seule doctrine capable de leur donner ce bonheur auquel ils aspirent, remportèrent un vif succès.

Puissent de telles interventions se multiplier ! Elles sont en tout cas singulièrement révélatrices du bien que peut faire le syndicalisme chrétien dans des milieux que l'action catholique n'atteint pas.

La Croix, 15 et 16-12-29.

« Ah ! si vous, chrétiens, saviez manier plus puissamment le levier AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES, comme vous dominerez la question sociale ! » (CLEMENCEAU).



Inauguration de la MAISON SYNDICALE du Syndicat d'Indret

Appel à nos Conseils syndicaux

L'une des principales questions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Union Régionale du 15 courant a été la question du « Journal syndical ».

La Presse est en effet devenue de nos jours une puissance formidable. Nos ennemis l'ont comprise, et savent s'en servir à la perfection.

Allons-nous rester en arrière ? D'innombrables feuilles syndicales, d'inspiration socialiste et antireligieuse, circulent dans notre région, au grand jour, ou se passent de mains en mains.

Ne riposterons-nous pas ? Comment répondrons-nous aux attaques contre notre doctrine syndicale chrétienne, si nous ne la connaissons pas à fond ?

Que répliquerons-nous à ceux qui nous accusent injustement de ne rien faire pour le Travailleur, si nous ne sommes pas informés de tout ce qui se fait autour de nous dans les milieux syndicalistes chrétiens ?

Comment recruterons-nous de nouveaux syndiqués pour leur rendre service et pour renforcer nos syndicats, si nous manquons un moment d'arguments convaincants ?

Eh ! bien, tout cela, le journal syndical nous l'apporte. Il nous documente, il nous conseille, il nous réconforte, il nous entraîne.

Chaque localité s'y retrouve, avec tous les faits qu'elle a bien voulu lui signaler. Elle se rend compte aussi de ce qui se passe chez les voisins, et même au-delà. Elle est heureuse, parfois, de pouvoir se dire qu'elle a plus de chance que d'autres, et, plus souvent, de trouver de beaux exemples à suivre.

Que de réalisations superbes ont pu se produire ainsi, grâce aux idées apportées par le journal syndical. Que de malheurs arrachés à la gêne, et souvent à la misère, grâce à un tout petit article de journal !

Et qu'en coûte-t-il pour cela à chacun ? Deux paquets francs par an. Quarante sous !

Quel est le syndicat qui ne pourra demander ce petit sacrifice-là à chacun de ses membres ? Quel est le syndiqué qui hésitera à se priver d'une somme si modique ?

Mais, est-ce bien là se priver ? Est-ce bien là un sacrifice ? Devant les avantages que chacun en retirera pour lui-même, devant les services appréciables qu'il pourra de la sorte rendre à ses frères et sœurs de travail, cela n'apparaît pas comme un sacrifice.

Le Syndicat, en effet, y retrouvera son compte, car le recrutement en sera facilité, et la caisse syndicale en sera enrichie. Et le syndiqué, à son tour, en plus des avantages matériels que personnellement il en aura recueillis, aura la satisfaction morale de se dire : Ce camarade-là, c'est moi qui l'ai sauvé.

C'est ce que tout le monde a compris à l'assemblée générale de notre Union Régionale, le 15 décembre dernier. A la suite des nombreux succès que vient d'enregistrer coup sur coup notre région ; à la suite de la tournée de propagande de notre ami Perès, qui n'a pas craint, bien qu'assez indisposé, de se dépenser pendant près de quinze jours au milieu de nous, après avoir vu se créer plusieurs nouveaux syndicats et affluer vers certains autres un nombre réellement considérable de nouvelles recrues, c'est, vous le savez, à l'unanimité que l'assemblée a voté l'étude d'une nou-

Les Syndicats Chrétiens et les Assurances sociales

La Confédération Française des travailleurs chrétiens réitère l'expression de son attachement aux Assurances sociales et de son désir que cette grande réforme soit appliquée sans nouveau retard.

Elle estime que les prestations promises par la loi du 5 avril 1928 doivent être maintenues intégralement ; elle demande en particulier que les avantages consentis aux chefs de famille ne soient pas diminués et que les prestations soient continuées au moins pendant un certain temps dans le cas de chômage.

La Confédération insiste pour que le libre choix des Caisses d'assurances par les futurs assurés soit sauvegardé d'une manière effective, notamment par le maintien des Offices départementaux ou inter-départementaux, et pour que la gestion des assurances reste confiée, sous le contrôle de l'Etat, à des organismes autonomes de forme mutualiste dont la constitution devrait être encouragée et facilitée le plus largement possible.

Elle pense que la loi du 5 avril 1928 donne à cet égard toutes les garanties souhaitables et qu'il serait dangereux d'en modifier l'économie.

La Confédération regrette qu'une campagne, basée sur des informations inexactes et tendancieuses, ait cherché à créer dans l'opinion un trouble facile contre la réforme ; elle déplore que les Associations de médecins français aient pris un sérieux intérêt à un pamphlet allemand qui n'a trouvé aucun crédit dans son pays d'origine ; elle réprovoque l'agitation démagogique exercée notamment au sein des groupements de contribuables.

Les Syndicats chrétiens demeurent prêts à collaborer à l'application des Assurances sociales dans lesquelles ils voient une amélioration profonde au régime du salariat, un moyen de relever la santé publique et de renforcer la stabilité de la famille française.

19 Décembre 1929.

AVIS

Pour réserver cette fois-ci plus de place à nos amis Poitevins, qui depuis plusieurs mois, leur journal n'ayant pas paru, n'ont pu faire paraître leurs communiqués, nous avons cru bon de résumer ou ajourner plusieurs autres communiqués.

Que nos amis qui sont touchés par cette mesure veuillent bien nous excuser et consentir ce petit sacrifice en vue de l'intérêt général de notre Union régionale.

Examen de conscience

Ai-je suffisamment fait connaître mon syndicat ?

L'UNION FAIT LA FORCE

« Ne dites jamais : il n'y a rien à faire. Cela, c'est le langage des égoïstes ou tout au moins des faibles ; c'est le langage de ceux qui ne trouvent jamais l'heure propice et qui, quand bien même le fruit tomberait de l'arbre, trouveraient encore qu'il n'est pas mûr. » (P. DE LA GORGE.)

SALLE SAINT-MICHEL, DIMANCHE 26 JANVIER 1930

Ouverture des portes : 14 h. 30

6, Rue de Bel-Air

Rideau : 15 heures

G^{de} MATINÉE RÉCRÉATIVE

organisée par le Syndicat des Dames Employées à l'occasion de leur Fête patronale

AME DE POUPÉE

Comédie en 3 actes de G. BOSSIS avec le gracieux concours de la Section Saint-Paul

Nombreux Intermèdes, Chants, Monologues

La Séance est gratuite, mais on peut retenir ses places à la Permanence du Syndicat, 6, rue de Bel-Air, à partir du 15 Janvier.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

A propos du Document romain sur la Question syndicale

Discours de J. ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C. au X^e Anniversaire de Roubaix-Tourcoing

Ce n'est pas seulement l'événement d'aujourd'hui (1) qui retient ma pensée, c'est le cadeau si magnifique et si précieux que nous venons de recevoir à l'occasion de ce double anniversaire ; c'est cette lettre de la Sacrée Congrégation du Concile dont, non seulement les Syndicats chrétiens de la région du Nord ont le droit de s'enorgueillir, mais de laquelle la C.F.T.C. a bien le droit aussi de prendre sa large part et qui, venue de si haut, ne concerne pas seulement la France, mais trouve un écho partout où il y a un syndicalisme chrétien, venant approuver ceux qui l'ont constitué, venant encourager ceux qui le poursuivent malgré toutes les difficultés et venant aussi indiquer à ceux qui ne sont pas encore entrés dans la voie, et que le temps est venu de faire leur effort, et de montrer au monde que le catholicisme garde toute sa vitalité sociale et qu'il sait encore triompher là même où il pourrait y avoir quelque motif de désespoir.

QUELQUES REFLEXIONS PRELIMINAIRES

Pourquoi ne parlerais-je pas de ce document, puisqu'il m'ait permis de consacrer, puisque aussi, nous devons y trouver motif à réflexion, motif à perfectionnement, motif à des devoirs nouveaux, à des obligations impérieuses ? Je veux d'abord dire quelques mots, en toute sérénité, de l'acquiescement qui lui a été fait.

On lui a cherché une querelle de date. Certes, je n'aurais pas l'outrecuidance de répondre à cette querelle après M^{onsieur} Liénart, car la cause est entendue. Mais il me sera permis de faire remarquer que c'est bien peu connaître le catholicisme que de ne pas se rendre compte que lorsque Rome parle, gardienne d'une vérité immuable et éternelle, ce n'est pas seulement pour le passé, mais c'est surtout pour l'avenir et c'est pour l'avenir qu'il faut l'écouter.

Et pourquoi ne rappellerai-je pas aussi, pour ceux qui n'ayant pu nous voir condamnés chercher encore à nous condamner, cette magnifique réception que Notre Saint Père le Pape a réservée, au mois de mai dernier, au pèlerinage de la France du Travail à Rome ? Pourquoi ne rappellerai-je pas qu'il y eut alors des drapeaux qui furent à l'honneur et que ces drapeaux étaient les drapeaux des Syndicats chrétiens français ? Pourquoi ne rappellerai-je pas que le Pape, suivi du Président de la C.F.T.C., s'est arrêté devant chacun d'eux, à béliçon chacun d'eux et que le dernier qui lui fut présenté fut le drapeau syndical d'Halluin, et que devant ce drapeau, ce ne fut pas une bénédiction quelconque qui fut donnée, mais que le pape s'adressant à celui qui le portait lui demanda des nouvelles de la grève d'Halluin, s'apitoya sur les souffrances de ceux d'Halluin, sur les misères qu'ils avaient supportées et chargea Houté de leur porter à tous, à leurs familles, à leurs enfants, la bénédiction paternelle du Souverain Pontife.

Or a cherché aussi à mettre en montre, je dirais presque à monter en épingle les quelques erreurs de tactique ou les quelques imprudences de langage qui ont été commises au cours d'une action syndicale déjà longue et toujours difficile. Hélas ! nous ne sommes pas à ce point parfait que nous puissions prétendre n'avoir point péché quand le juste péche sept fois par jour. Nous ne sommes pas à ce point présumptueux, même, que nous puissions affirmer que cela ne nous arrivera plus dans l'avenir. Mais ceux de nos adversaires qui ont voulu trouver là la seule phrase intéressante de tout ce long document, auraient pu prendre quelque leçon dans la façon particulièrement bienveillante et discrète dont on y a parlé de ces erreurs de tactique et de ces imprudences de langage. Ils auraient pu se demander si nous ne les avions pas nous-mêmes et sans attendre relevés, regrettés et sanctionnés. Ils auraient pu constater que pendant plus de quarante années — car le syndicalisme chrétien, en France, a 42 ans de date — de modestes travailleurs catholiques, guidés seulement par leur esprit d'obéissance et d'humilité, n'avaient jamais commis une erreur de doctrine. Ils auraient pu constater aussi que c'est peut-être grâce à ces modestes travailleurs, grâce à leur inébranlable fidélité aux enseignements des Papes, grâce à leur invincible persévérance à les mettre en pratique, alors que

(1) X^e anniversaire des Syndicats chrétiens de la région de Roubaix-Tourcoing.

tant d'autres hésitaient ou restaient sourds, qu'il n'est pas permis de proclamer en France la carence du catholicisme en ce qui concerne l'organisation professionnelle.

NOTRE DOCTRINE

D'autres ont vu dans ce document un très grave danger : il rend un hommage particulièrement chaleureux, auquel nous ajoutons le nôtre très affectueux, à ces prêtres qui, tout le long de leur apostolat et tout le long de nos efforts, nous ont soutenus, et il exprime le désir que tous les prêtres sans exception se rendent compte de leurs devoirs à l'égard du syndicalisme chrétien et qu'ils apportent leur concours à son expansion. N'est-ce point là, aux yeux de certains, la preuve que les Syndicats chrétiens sont confessionnels ?

Eh ! oui, nous avons une doctrine et nous l'acceptons et nous lui obéissons, et non pas aveuglément, mais avec une volonté réfléchie et consciente.

Et qui donc ici-bas, quel homme ou quel groupe ne l'accepte pas une servitude et une discipline ? Serait-ce par hasard la C. G. T. U. qui vient, encore de déclarer qu'elle est l'esclave du communisme et de Moscou ? Serait-ce la C. G. T. qui, tout en reconnaissant, très opportunément, que la charte révolutionnaire d'Amiens n'est pas présentement applicable, ne l'a cependant jamais reniée et qui est à l'heure actuelle, bien tentée de faire monter Jouhaux et sa fortune sur la galère politicienne ? Serait-ce tel ou tel autre de nos adversaires dont nous savons l'enchaînement à tels intérêts ou à tels égoïsmes ? Oui, encore une fois, nous voulons être les fidèles de la doctrine de l'Eglise ; nous en acceptons toutes les disciplines et toutes les conséquences dans tous les ordres de l'activité humaine. Oui, nous avons demandé un conseil théologique ; nous avons des prêtres, autour de nous, qui, comme le dit si exactement et si finement le document romain, nous « assistent » dans nos charges de dirigeants syndicaux chrétiens. Mais je ne sache pas que jamais personne nous ait demandé de sacrifier la juste liberté de décision, la stricte indépendance que nous avons dans les questions qui nous sont propres, dans la direction de notre Confédération et de nos syndicats, et qui est normalement et légalement indispensable.

NOS DEVOIRS

Ces quelques réflexions faites, examinons maintenant les obligations que nous impose la lettre de la S. C. du Concile. En même temps qu'elle reconnaît la légitimité et la nécessité des Syndicats chrétiens, elle proclame la nécessité des Commissions mixtes et elle en réclame instamment l'instauration.

Notre devoir est donc de nous inspirer de ces conclusions et de nous efforcer de les mettre en pratique. Mais il n'est peut-être pas inutile de bien nous rendre compte de ce qu'est la Commission mixte, des raisons qui en imposent la création ou l'extension et des conditions dans lesquelles elle peut être réalisée.

LA NECESSITE DE LA COMMISSION MIXTE

La nécessité de la Commission mixte ressort en quelque sorte de la nature de l'homme et de son travail.

L'homme n'est pas une machine ; c'est un être composé d'une âme et d'un corps ; la vie normale de ce corps est intimement liée à la vie spirituelle, comme la vie spirituelle est intimement liée au développement de la vie matérielle.

Le travail accompli par l'homme n'est pas une marchandise qui s'achète au meilleur prix ; c'est, pour l'homme, le moyen que Dieu lui a donné de parfaire ici-bas sa destinée terrestre et de préparer sa fin éternelle. Et lorsque l'homme a consciencieusement employé ce moyen, ce n'est pas simplement un salaire qu'il doit recevoir, c'est la possibilité d'accomplir normalement sa destinée individuelle, familiale et sociale sur terre et de préparer la fin éternelle pour laquelle il a été créé.

Le travail, d'autre part, n'est pas une servitude ; c'est un acte de la libre volonté et de l'intelligence de l'homme, et celui qui l'accomplit a le droit d'en discuter les conditions et d'en mesurer les résultats.

C'est parce que l'Eglise conçoit ainsi l'homme dans sa haute dignité ; c'est parce qu'elle conçoit ainsi le travail dans son véritable sens, qu'elle demande aux deux éléments de la production d'étudier dans quelle mesure celle-ci pourra de plus en

plus permettre à celui qui travaille de réaliser pleinement la fin prévue par le Créateur.

Et pour que l'équilibre existe entre ces deux éléments qui n'ont point des buts contraires, mais doivent tous deux tendre à servir le bien commun, il est nécessaire que l'un comme l'autre s'organise ; il est nécessaire qu'au lieu de s'ignorer ou de s'affronter, ils collaborent ; il est nécessaire qu'entre eux des ponts soient jetés, sur lesquels les représentants de l'un comme de l'autre se réunissent, se connaissent, se comprennent, discuteront les questions qui les intéressent avec un même souci de leurs droits, avec un même respect de leur dignité.

LES CONDITIONS DE SON EXISTENCE

Mais il ne suffit pas de souhaiter que l'organisation professionnelle existe pour qu'elle soit un fait acquis ; il ne suffit pas d'indiquer la nécessité de la Commission mixte pour qu'elle s'établisse ; il faut encore que soient réalisées un certain nombre de conditions indispensables.

L'EDUCATION DES DIRIGEANTS SYNDICAUX

Si la Commission mixte nécessite de la part de ceux qui discuteront en commun une entière liberté, elle exige aussi une égale compétence des questions qu'ils auront à étudier et à résoudre. Cette compétence, les travailleurs la possèdent-ils ? La possèdent-ils suffisamment, nous autres travailleurs chrétiens ? Et le secret de l'existence de la Commission mixte n'est-il pas en grande partie dans la possibilité qu'auront les travailleurs d'y participer avec toute la compétence indispensable ? Sans doute nous avons toujours compris cette nécessité ; nous avons proclamé que l'éducation des militants du syndicalisme chrétien était indispensable et, dans les statuts mêmes de notre Confédération, c'est à l'article premier que nous avons indiqué la nécessité de cette éducation préalable. Sans cesse nous l'avons répétée. Nous avons fait mieux : nous avons essayé de réaliser cette éducation dans toute la mesure de nos moyens, et c'est seulement la précarité de ces moyens qui, parfois, a pu limiter nos efforts.

Ici même, ces réalisations ont pris un ample tour de je ne puis que vous féliciter ; vous vous êtes efforcés de créer des Semaines d'études dans lesquelles les dirigeants de nos Syndicats acquièrent la notion exacte des questions qu'ils auront à discuter et le minimum des connaissances qui leur sont nécessaires pour les résoudre. Et cependant, il ne semble pas que nous soyons parvenus encore à la perfection souhaitable ; il ne semble pas surtout que dans le domaine des questions d'affaires et d'organisation industrielle, nous ayons poussé assez loin notre effort. Si nous voulons répondre pleinement aux désirs exprimés par Rome, si nous voulons que nos dirigeants soient capables, en toute occasion, de défendre avec mesure et sagacité les justes intérêts des travailleurs qui leur sont confiés, il nous faut renouveler nos efforts, perfectionner nos méthodes et nos programmes, accroître nos moyens d'action.

(Lire la suite page 3)

Examen de conscience

Est-ce que j'aime à m'instruire des questions sociales ?

Fédération Française des Syndicats d'Employés

Questions à l'ordre du jour du Bureau fédéral pour 1929-1930

(Extrait de la circulaire n° 58)

Le Bureau fédéral envisage de s'occuper, au cours du présent Exercice, d'une manière toute spéciale, mais non exclusive, des questions suivantes : Statut légal ; actionnariat syndical ; application généralisée de la loi de huit heures ; modification du décret concernant cette même loi pour le commerce de détail, en ce qui concerne la répartition sur 150 jours au plus de 150 heures de dérogation pour surcroît extraordinaire de travail ; améliorations et vacances payées dans toutes les catégories professionnelles, mais spécialement dans la Nouveauté. Une LARGE ENQUETE SUR LES SALAIRES permettra au Bureau de prendre utilement position.

Indépendamment de ceux concernant les CARIERS DE REVENDICATONS, deux tracés sont en projet, l'un sur le STATUT LEGAL,

l'autre sur L'HISTORIQUE ET L'ACTION DE NOTRE FEDERATION ET DE SES SYNDICATS.

Sur l'ensemble de ces questions, nous serions heureux de recevoir des suggestions assez nombreuses.

Que tous les Employés et Employées veuillent bien nous faire part au plus tôt de leurs suggestions personnelles, pour que nous puissions renseigner comme il convient la FÉDÉRATION et lui permettre ainsi de travailler le plus profitablement possible pour tous.

Travailleurs de la Métallurgie

Participez à l'enquête fédérale sur les salaires

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie vient de décider une enquête générale, destinée à connaître le taux des salaires payés aux différentes spécialités d'ouvriers métallurgistes.

A la veille de l'application de la loi sur les Assurances sociales, il est indispensable de constituer une documentation qui nous sera fort précieuse pour toute l'activité à venir. Les militants des Syndicats fédérés ont, en effet, besoin de posséder des renseignements aussi précis que possible sur les conditions de salaires qui sont faites aux travailleurs de la métallurgie.

Nous attirons tout spécialement l'attention des syndiqués sur les questionnaires qu'ils vont recevoir dans le courant de janvier et nous leur demandons, non seulement d'apporter le plus grand soin à remplir ces formulaires, mais encore de les retourner, dans les délais indiqués, au Secrétaire de leur Syndicat.

Pour répondre aux questions posées, nos camarades signaleront en premier lieu, leur cas particulier, mais nous leur demandons aussi de s'informer près des compagnons sérieux qu'ils connaissent afin d'obtenir et de grouper le plus grand nombre possible de renseignements capables par la suite de servir très utilement.

Il ne faut pas que des difficultés de détail, empêchent de fournir des indications essentielles. Chacun donnera celles qu'il aura pu recueillir, et laissera en blanc les cases pour lesquelles il n'en aura aucune.

Nous rappelons que nous demandons seulement pour mémoire le taux des salaires payés en 1914, seuls les compagnons ayant travaillé à cette époque, sont en mesure de nous donner des indications précises.

Nous faisons appel à la bonne volonté de tous les syndiqués chrétiens de la métallurgie pour que cette enquête donne tous les résultats que nous attendons d'elle.

LE BUREAU FÉDÉRAL.

Salaire et Coût de la Vie

Pourquoi nos salaires ne sont-ils pas encore au niveau du coût de la vie ?

C'est simple, me direz-vous, mais tout simplement parce que le prix de la vie monte à chaque instant et qu'il n'est guère possible, à chaque instant de reviser les salaires !

Sans doute, mais on pourrait tout de même les reviser, par exemple, tous les trimestres, lorsque sont publiés les indices officiels.

Il est incontestable qu'avant guerre, quoique gagnant un salaire nominallement beaucoup plus bas, l'ouvrier équilibrait plus facilement son budget.

Ce qui importe, ce n'est pas la quantité de numéraire reçue en échange du travail, mais le pouvoir d'achat de ce qu'on reçoit.

C'est précisément l'une des tâches de l'organisation professionnelle de rappeler au patronat l'insuffisance des rajustements opérés jusqu'à ce jour.

Mais, pour parler avec chances de succès, il faut que les syndicats aient, derrière eux, le nombre : souvenez-vous des conditions de travail — bien supérieures à celles des autres corporations — obtenues par nos CAMARADES DU LIVRE, alors qu'ils étaient tous syndiqués !

Les statistiques publiées dans l'un des derniers numéros du Bulletin du Ministère du Travail, et concernant les effectifs syndicaux au 1^{er} janvier 1926, montrent d'une façon péremptoire la raison de l'inefficacité partielle de l'action syndicale.

Voilà plutôt les chiffres :

Syndiqués patrons.....	308.032
Syndiqués agriculteurs.....	651.139
Syndiqués ouvriers.....	1.191.541

Comme il y a, en France, environ 13.000.000 de salariés des deux sexes, cela fait à peu près 9 syndiqués sur cent, alors que les syndiqués patronaux et agricoles groupent un nombre d'adhérents comparativement très élevé, en tenant compte de la moindre importance de la « masse syndicale ».

Ce nombre de 1.191.541 syndiqués ouvriers ne s'est certainement pas amélioré depuis 1926 et encore faut-il tenir compte du fait que bien des organisations grossissent leurs effectifs par l'envoi des statistiques aux organismes officiels.

Seule, parmi les grandes organisations professionnelles, la C.F.T.C. a progressé depuis 1926. Cela prouve que la désaffection ouvrière, vis-à-vis de l'idée syndicale, ne nous a pas atteints. Nous devons faire mieux encore, en amenant à nous les nombreux travailleurs que ne tente nullement l'expérience d'une révolution à échéance plus ou moins brève, et qui voient, quoique d'une façon encore un peu obscure, la nécessité de se grouper dans une organisation sérieuse, pour obtenir un niveau de vie, un « standard of life » suffisant.

H. S.

Notre attitude en face des autres

A maintes reprises, nos amis nous ont demandé : que devons-nous faire dans un mouvement mené par les cégétistes ou les unitaires ? Chaque fois nous leur recommandons d'étudier avec tout le sang-froid nécessaire ce mouvement, ou tout au moins les préparatifs.

Bien mieux, nous avons, sans pour cela faire abstraction de notre indépendance, poussé nos camarades à s'entendre avec leurs confrères des autres tendances.

Cette tactique a réussi, dans beaucoup de cas, ce fut une preuve que nous voyions juste. Mais hélas, nous n'avions pas toujours le retour de cette entente. Nombreux camarades se trouvaient parfois en butte aux vieilles velléités cégétistes. Dans une maison catholique qui détient le label cégétiste, un de nos bons camarades se présentant à l'embauche se voit, sinon refuser l'entrée catégoriquement, mais avec une certaine forme, qui laisse supposer la méfiance vis-à-vis de nos syndiqués.

Depuis, nous avons eu d'autres cas : un grand journal, pour ne citer que celui-là, avait dans son équipe deux correcteurs, syndiqués chrétiens tous deux. Après un certain délai, assez long toutefois pour ne pas mettre en doute leurs capacités professionnelles, ils se sont vu renvoyer ; pourquoi ? Leur âge, a-t-on dit, simplement parce qu'ils n'avaient pas voulu rentrer dans le giron cégétiste.

De ces faits flagrants, nous avons décidé d'adresser (nous appellerons cela une requête), à la Fédération cégétiste, et à la date du 8 décembre 1928, nous écrivions au secrétaire de la Fédération française des travailleurs du livre (C. G. T.), une lettre dont les deux points principaux étaient ceux-ci :

1° Pourquoi ne pouvons-nous travailler avec vous ?

2° Voyez-vous un inconvénient pour les questions professionnelles à être en collaboration, sinon permanente, mais tout au moins dans la mesure de l'intérêt général ?

Et nous ajoutions : « Nous voudrions qu'une entrevue permette un plus libre échange de vues entre les représentants de nos organisations. Nous vous laissons le choix de nous fixer une date, local, qui vous plaira, mais autant que possible le soir à 20 h. 30. »

Situés ainsi sur le terrain et de la liberté syndicale et du désir de travailler en entente, nous espérons, malgré tout, une réponse plus affirmative que celle qui nous fut envoyée le 11 décembre 1928, et qui répondait aux points précis sus-dits :

« Il y a parmi nous des communistes et des catholiques. Rien ne peut faire penser qu'ils aient à souffrir et même d'être gênés en quoi que ce soit dans leur liberté de conscience. »

Je saisis cette occasion pour vous rappeler ce qui nous divise de la manière la plus absolue. La Fédération du livre est une maison ouverte à toutes les bonnes volontés. C'est une organisation exclusivement fondée pour défendre le droit et les intérêts légitimes des travailleurs du livre. Nous nous interdisions d'être un groupement d'opinion.

« Les communistes, par un système d'empoisonnement moral dont tous nos syndicats ont souffert, ont détaché de nous un certain nombre d'éléments pour créer une organisation à l'image et aux ordres du parti communiste. »

« Pour d'autres raisons, par des moyens différents, nous le reconnaissons, vous avez fondé, vous aussi, des groupements d'opinion, mais le résultat, au point de vue syndical, est absolument le même. C'est pourquoi, nous condamnons et considérons comme dissidents du monde du travail tous ceux qui adhèrent, sous prétexte de syndicat, aux groupements d'opinion, qu'il s'agisse de la nouvelle religion moscovite ou de la vieille foi chrétienne. »

« C'est pourquoi, il ne peut se produire entre nous d'utiles rencontres que lorsqu'il s'agit d'unir toutes les forces ouvrières dans une même organisation unique, protectrice de la liberté tout court... »

Et c'est signé : Liochon, secrétaire général.

Ainsi, camarades, c'est net et catégorique. Nous ne voulons pas renouveler les raisons qui, dans la période où nous vivons, ont forcé les travailleurs (divergents dans leurs idées), de se grouper en syndicats professionnels. Le confrère Liochon oublie de dire que son organisation, si elle respecte (en apparence) les croyances, est affiliée à une autre organisation dénommée (en initiales) C.G.T., QUE CETTE ORGANISATION CENTRALE A DES RAMIFICATIONS POLITIQUES. Qu'elle le veuille ou non, c'est un fait que personne ne peut démentir. Alors que se produit-il ? bon nombre de travailleurs s'abstiennent. Nous ne voulons pas qu'ils restent dans cette abstention, et en appelant à nous ceux qui pensent comme nous, nous faisons notre devoir de travailleurs et ne sommes pas des dissidents du monde du travail.

En face de la détermination du Comité Central de la Fédération cégétiste, allions-nous rester inactifs ? Au contraire, soyons plus jamais debout pour la liberté syndicale. Comme eux bénéficiaires de la loi de 1884, sachons nous en servir, et s'il arrive que nous devons travailler au bien commun avec des camarades cégétistes, ne leur jetons pas la pierre, au contraire, aidons-les, mais plus que jamais gardons notre indépendance. Nous allons avoir un label ; dans son règlement nous ne serons pas intransigeants, et s'il nous arrive de former des équipes, ne soyons pas comme eux sous la férule d'un dictateur qui fait la loi et qui l'applique, soyons plus larges d'idées. Demandons simplement que tout travailleur qui voudra travailler à l'ombre de notre marque syndicale respecte les conventions de travail passées entre les patrons et nous, et cela, soyez-en persuadés, concourra grandement à la paix sociale.

P. LAVERDANT,
Secrétaire général
de la Fédération du Livre.

Examen de conscience

Lorsque le Syndicat a été attaqué devant moi, l'ai-je défendu comme il convenait ?

Indépendance et Honnêteté

A l'occasion de la récente grève des courtiers-receveurs des Magasins Modernes, Rennes est la rare fortune de posséder quelques heures dans ses murs l'un des représentants les plus caractéristiques, pour ne pas dire un des phénomènes les plus curieux de la « bonne vieille C. G. T. », tout à tour et même simultanément, participant de la lutte de classes et d'une profitable collaboration avec les représentants les moins contestés de la grande industrie.

Chacun sait, et le digne personnage en question ne se fit pas faute de le rappeler, que la place de tous les travailleurs, sans exception aucune, est dans cette confédération unique, où l'on combine l'efficacité de la défense des intérêts des travailleurs, à quoi doivent demeurer étrangères, toujours comme chacun sait, les préoccupations politiques, religieuses et philosophiques.

Nous en eûmes la démonstration, le 13 octobre, l'orateur véhément et distingué dont il est question n'ayant pas négligé de érier sur tous les tons à l'intrusion et à l'oppression cégétistes.

Nous sommes donc bien fixés là-dessus et nous ne cherchons certes pas à rouvrir le débat. Mais, lorsque nous entendons un citoyen accuser gratuitement (il serait difficile de dire gracieusement) nos Syndicats chrétiens de dépendre financièrement du patronat sous prétexte des ristournes que touchent leurs membres sur leurs achats, ni plus ni moins que ceux de maintes associations de tous genres, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître à nos lecteurs et, par leur intermédiaire, au public, la teneur d'un article signé Ceppucci et paru dans le numéro de juin 1928 du journal de la Chambre syndicale des hôtels-restaurants. Voici l'objet :

« Pourquoi une ligne d'acheteurs ? »

« Depuis longtemps, nous nous étions aperçus de l'insécurité du recrutement syndical dans diverses corporations. « Alors que nous constatons que les organisations syndicales chrétiennes qui, sans action syndicale, trouveraient le moyen de conserver par leurs efforts leurs adhérents. » (Cette dernière phrase est assez intelligible. Elle est, au moins, incomplète.)

« Nous avions bien trouvé quelques raisons, notamment l'appui ouvert que donnaient les patrons aux propagandistes des Syndicats chrétiens, la pression morale exercée par les prêtres sur les pratiquants, mais cela ne suffisait pas à contrebalancer l'action corporative faite par nos Syndicats confédérés. « Leurs éléments sont les mêmes, ils ne valent pas mieux, il y a donc une raison simple, une ristourne est accordée sur tous les achats aux membres des Syndicats chrétiens, par la plupart des maisons de commerce. Ainsi les adhé-

rents de ces Syndicats ont un intérêt pécuniaire immédiat, ils payent largement les cotisations avec les ristournes ainsi obtenues.

Mais cette aide directe que trouvent les Syndicats en question auprès des patrons les fait fatalement. Ils ne peuvent donc être dangereux.

Nous étions-ils possible d'agir de même, nous n'hésitions pas à répondre non. Nous ne pouvions pas nous lier ainsi au patron. Et puis, les patrons n'auraient pas voulu accorder aux Syndicats confédérés des avantages qu'ils réserveraient à leurs alliés. Nous ne nous en plaignons pas d'ailleurs; c'est un hommage rendu à notre indépendance à leur égard.

Mais il fallait tout de même trouver un moyen pour donner des avantages à nos adhérents, comme le font nos adversaires, sans nous lier et sans compromettre notre action à l'égard des patrons. Action qui est la raison d'être de nos Syndicats et qui toujours doit être énergique et jamais ému par quoi que ce soit.

L'idée germa, nos camarades de la Chambre syndicale des employés proposèrent la constitution d'une ligue d'acheteurs, à laquelle adhèreraient les syndicats groupés à l'Union des Syndicats confédérés. Cette ligue, créée en dehors de l'organisation syndicale, peut demander à certaines maisons des ristournes. Ces pourcentages acceptés par ces maisons, le processus se fait ainsi : chaque syndicat appartenant à la ligue du fait que son Syndicat y adhère, fait un achat dans une maison indiquée dans le catalogue, tire une facture acquittée, il la remet à son syndicat; celui-ci la transmet à la ligue qui, groupant toutes les factures mensuellement ou trimestriellement, touche la ristourne.

Cette opération faite, elle prélève un léger pourcentage pour les frais d'administration, retourne à chaque Syndicat les sommes revenant à ses adhérents. Les adhérents viennent toucher à leur Syndicat respectif les sommes auxquelles ils ont droit.

Ainsi, il est en contact permanent avec son Syndicat, il n'a pas d'excuse pour ne pas être à jour, il faudra d'ailleurs qu'il le soit pour avoir droit à la ristourne, il tirera un avantage immédiat, il s'attachera à l'organisation.

Les femmes surtout, qui sont habituées à tenir les cordons de la bourse, apprécieront ces avantages et au lieu d'être des adversaires, ce qu'elles sont trop souvent, nous aurons en elles des alliées précieuses.

Ainsi nous aurons stabilisé les effectifs, nous attirerons à nous d'autres adhérents, nous leur donnerons des avantages réels et nous ne compromètrons pas nos organisations syndicales.

Je pense que l'expérience vaut la peine d'être tentée et la tenter c'est la réussir.

» CAPOCEL »

Ce qu'on vient de lire pour n'être pas écarté sans doute dans une langue impeccable et avec une exceptionnelle soucie de la logique, donne une haute idée de la façon dont nous devrions avoir réglé un problème qui « ne mange pas de pain » suivant la formule consacrée, en est réduit à imiter ceux qu'il dénigre avec une adresse plutôt pesante et une honnêteté très relative.

Il aura toujours la ressource, il est vrai, de jurer ses grands dieux (Science, Progrès, Humanité, sans oublier Loyauté et Pensée Libre) que les Syndicats qui ont l'inégalable honneur de l'avoir pour chef ne sauraient s'abaisser à ces pratiques misérables et méprisables auxquelles ne craignent point de recourir pour conserver une clientèle, hélas ! beaucoup plus nombreuse que la leur ! ces organisations asservies que sont les Syndicats chrétiens !

Les travailleurs apprécieront.

Jean-Paul EDWARDS.

Examen de conscience

Est-ce que je lis mon journal syndical ?

A propos du Document romain sur la Question syndicale

LA PREPARATION DE LA MASSE

Mais il ne suffit pas de préparer les représentants du syndicalisme chrétien aux exigences de la Commission mixte, il faut aussi préparer et éduquer la masse. Je ne veux pas dire que la masse soit susceptible d'avaloir la science comme on avale dans un verre d'eau, ou comme on avale dans un verre de bière. Pour que les Commissions mixtes remplissent réellement leur rôle et exercent leur plein effet, il faut que la masse ouvrière soit suffisamment éduquée pour en accepter les décisions, pour comprendre quels sont ses devoirs et ses responsabilités, et pour savoir, à certains moments, mesurer ses propres intérêts. Il faut surtout que la masse ouvrière connaisse exactement sa force et se rende compte que certains gestes faits inopinément, risquent de blesser ceux mêmes qui les ont faits.

LA PRUDENCE

Nous avons parlé tout à l'heure d'erreurs de tactique et d'excès de langage. Sans doute, comme je le disais en commençant, nous n'avons pas la prétention de n'y jamais retomber, surtout lorsque certaines injustices ou certaines infirmités viendront heurter à une rude épreuve notre sens de justice et notre patience; mais nous ne devons avoir et nous avons la volonté de les éviter de nous en plus. Lorsqu'il s'agit de nos revendications professionnelles, vitons le ton de la polémique qu'elles ne comportent pas, restons essentiellement objectifs, sans jamais tremper notre plume dans une encre par trop acide, sans jamais rendre à partie qui que ce soit, en nous contentant d'affirmer simplement et avec lucidité notre bon droit, qui est suffisant à défendre lui-même.

LA DISCIPLINE

Ennn nous avons quelques progrès à réaliser dans notre discipline. La lettre de la S. C. du Concile n'est plus seulement un document qui intéresse les syndicats du Nord; elle intéresse la C. F. T. C. et le mouvement syndical tout entier. J'attire donc votre attention sur les répercussions incalculables que peuvent avoir, sur le terrain social et économique, les faits qui semblent les plus limités. Dans ce domaine, il n'y a plus de questions locales, ou tout au moins, il y en a de moins en moins. Telle revendication que l'on croit intéresser seulement tel syndicat ou telle entreprise, s'élargit bien vite, devient la revendication de tout un métier, de toute une série d'entreprises, et ses répercussions sont telles parfois qu'elles atteignent l'ensemble des travailleurs. Vous n'avez donc pas le droit de croire que, lorsqu'une question se pose à vous dans votre localité ou votre industrie, vous pouvez tout seuls la résoudre, et que votre solution soit la seule qui soit la bonne. Il vous faut tenir compte de ses répercussions lointaines, et de la stricte discipline qui s'impose à vous : syndicats locaux envers votre Union Locale, Unions Locales envers votre Union Régionale, Unions Régionales envers la Confédération tout entière.

A l'heure actuelle, si vous pouvez vous féliciter de la lettre de Rome, c'est peut-être grâce à la solidarité de la C. F. T. C.; c'est parce que la C. F. T. C. n'a pas craint, lorsque les Syndicats du Nord ont été attaqués, de prendre la responsabilité de leurs actes et de demander, puisque le syndicalisme chrétien était en cause, que la C. F. T. C. fut jugée tout entière.

LE NOMBRE

Pour que la Commission mixte puisse s'établir, il faut donc une préparation sérieuse des dirigeants ouvriers, mais il faut aussi que la masse qui suit ces dirigeants soit assez nombreuse et compacte pour que l'ensemble des travailleurs accepte et applique les décisions prises. Nous aurions beau pousser jusqu'à la perfection l'éducation sociale et économique des dirigeants du syndicalisme chrétien, nous aurions beau réaliser dans les rangs de la C. F. T. C. le maximum de discipline et de respect des conventions conclues, nous n'aurions rien fait ou peu de chose si notre force numérique et notre influence étaient insuffisantes à donner force de loi aux conclusions des Commissions mixtes.

Le syndicalisme chrétien est sans doute, à l'heure actuelle, quelque chose de déjà en France. Il a la fertilité d'avoir creusé son sillon dans un sol particulièrement ingrat; mais son importance n'est pas suffisante encore, et dans la plupart des conflits, sa volonté de justice et de pacification reste limitée et souvent inefficace.

Est-ce donc à nous qu'on peut en faire le reproche, et l'appel angoissé de la Sacrée Congrégation du Concile en faveur du syndicalisme chrétien ne s'adresse-t-il pas à tous ceux qui, par leur influence, peuvent aider celui-ci à joindre la force du nombre à la force de la doctrine ?

LE DEVOIR DES JEUNES

En ce qui concerne particulièrement à ceux qui forment la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et à ceux qui la dirigent, je leur dis : « Pas d'erreurs non plus, ni d'illusions. » La Jeunesse Ouvrière Chrétienne est une très belle œuvre et nous lui souhaitons la réussite la plus complète; mais elle ne serait pas totalement efficace, elle perdrait même la plus grande partie de sa force apologetique, si elle ne préparait pas immédiatement les jeunes ouvriers qui la composent à l'action syndicale qui les sollicite, et qui sera une des formes les plus fécondes de leur apostolat.

Jociste, mon cher ami, demain, dans ton usine, ton atelier, ton magasin, tu parleras, et Dieu sait avec quelle cranerie, de la foi, et tu en feras ressortir la beauté et la grandeur. Prends garde ! Le milieu où tu vis a plus le souci des réalités que des principes, et pour le convaincre des uns, il faut d'abord lui offrir les autres. J'ai assez d'expérience pour te dire qu'un jour tu l'entendras poser une question, une seule. On te dira : « C'est très beau tout ce que tu nous racontes, mais es-tu syndiqué ? » Et si tu dois te taire, si tu ne peux avec plus de fierté encore répondre : « Oui, je le suis, et d'un Syndicat chrétien », alors tu perdras la plus grande partie de ta force de persuasion et tu seras désormais considéré par les frères du travail que tu voulais conquérir au bien, comme un de ces petits jeunes gens qu'on laisse parler sans les écouter.

LA PREPARATION DES MILIEUX PATRONAUX

Pour discuter il faut être deux, et pour faire des Commissions mixtes que l'on appelle d'ailleurs à juste titre des Commissions paritaires, il faut qu'il y ait d'un côté des patrons et de l'autre des travailleurs.

Nous avons vu ce qu'il nous fallait faire pour que les représentants des travailleurs puissent venir s'asseoir dignement à la table des délibérations. N'y a-t-il rien à faire pour que les représentants des patrons s'y assoient à leur tour ?

Les milieux patronaux n'ont-ils point quelque répugnance à participer à l'institution et à la marche des Commissions mixtes et devons-nous leur en faire grief ?

N'avons-nous pas nous-mêmes d'idées préconçues, dont nous nous efforçons de nous libérer sans doute, mais qui pèsent lourdement parfois sur notre volonté ?

N'avons-nous pas puisé dans le milieu qui nous entoure l'habitude d'envisager les choses et les gens sous un certain angle ?

Pouvons-nous nous étonner qu'il en soit de même dans les milieux patronaux ? Comment voulez-vous qu'un patron qui, tout le long de son éducation et de sa carrière, a sucé le lait de l'économie libérale, dont l'entreprise est étroitement garottée par les contingences nées du libéralisme économique, puisse se libérer facilement du cercle qui l'enserme ?

Comment voulez-vous qu'il accepte du premier coup l'idée qu'il lui faudra désormais discuter d'égal à égal avec celui à qui jusqu'ici il se contentait de donner des ordres, et qui ne lui a peut-être pas fourni la preuve d'une compétence et d'un jugement suffisants ?

Comment voulez-vous qu'il abandonne facilement la conviction qu'il est le seul et le meilleur juge de l'intérêt de ses ouvriers, surtout lorsqu'il leur a témoigné, en maintes circonstances, une bienfaisance généreuse, éclairée et efficace ?

Comment voulez-vous enfin que la mentalité patronale s'adapte à un tel bouleversement, nous dirions presque à une telle révolution sociale, si elle n'y est pas préparée par une éducation ou une rééducation spéciale ?

Aussi croyons-nous qu'une semblable préparation est indispensable, si l'on veut généraliser la Commission mixte. Elle devra surtout être poursuivie parmi la jeunesse, dans laquelle se recruteront les patrons de demain. Elle ne sera pas seulement d'ordre scientifique et sentimental, mais encore psychologique et pratique.

Il ne suffit pas, en effet, et il peut être dangereux même, d'inciter généralement l'ingénieur ou le patron de demain à se jeter dans les bras de l'ouvrier et à l'émaniciper malgré lui. On risquerait de lui faire subir de rudes déceptions et de créer de nouveaux malentendus. Il paraît préférable, au contraire, de lui faire connaître exactement la psychologie de l'ouvrier, ses fiertés comme ses préventions, et de lui apprendre par quels moyens souvent modestes le cœur et la confiance du travailleur se conquièrent.

C'est une tâche qui sera longue et difficile, mais qui doit être entreprise si l'on veut rendre la Commission mixte pratiquement réalisable.



Agé de 53 ans, J. ZIRNHELD est un syndiqué de la première heure. Il devint en 1908 président du puissant Syndicat des Employés de Paris, qui compte actuellement plus de treize mille membres, poste qu'il conserva jusqu'en 1923.

Syndicaliste ardent, Jules ZIRNHELD accomplit brillamment son devoir pendant la guerre.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1916, il participe comme sous-lieutenant aviateur à un bombardement sur Metz. Forcé d'atterrir et fait prisonnier, J. ZIRNHELD fut interné en Bavière, et condamné à 12 ans de travaux forcés pour avoir démasqué un espion allemand. Il fut libéré au péritoire d'exécution, auquel il échappa par une sorte de miracle. Revenu en France, il fut cité à l'ordre de l'Armée et décoré de la Légion d'honneur.

En 1918, J. ZIRNHELD reprit son action syndicale. Le 1^{er} novembre 1919, il présida à la création de la C. F. T. C. Professeur apprécié aux Semaines Sociales de France, il fait partie aussi du Conseil National Economique et a accompli une œuvre très remarquable dans la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens dont il est le vice-président.

Tel est le chef admirable que nous aurons la bonne fortune d'entendre et d'applaudir à Châtelleraut, au mois de mars prochain, lors de notre Congrès Régional.

LA GRANDE LOI DE CHARITÉ FRATERNELLE

Enfin, il nous reste, pour obtenir le résultat qu'on nous demande et que nous poursuivons, et vers lequel nous marchons inlassablement, un moyen, le plus efficace de tous, et ce moyen c'est la CHARITÉ. Oui, mes chers amis, quelles que soient les exigences de la justice, quelle que soit la force que l'on acquiert et que l'on peut mettre au service de son droit, on n'aboutit jamais à un résultat définitif si la charité n'intervient pour pousser aux extrêmes limites les conséquences de la justice ou pour la corriger si c'est nécessaire, et pour mesurer la force dans ses manifestations et la mettre, non au service de l'exagération et du mal, mais au service du bien commun.

Il faut que nous aimions d'abord NOS

FRERES DE TRAVAIL, et cela je n'ai pas besoin de vous le recommander car je sais quel est votre désir de vous dévouer et de vous sacrifier à eux. Il faut que nous les aimions, et non pas seulement les jeunes, les petits, les travailleurs de demain, mais ceux d'aujourd'hui; et non pas seulement ceux qui pensent comme nous, mais encore et surtout ceux qui pensent contre nous, ces égarés à qui l'on n'a peut-être pas appris ce qu'il y avait de consolant, de réconfortant et d'efficace dans la doctrine catholique et qui s'en sont allés ailleurs chercher, avec une vérité aléatoire, la juste satisfaction de leurs intérêts et de leurs besoins que nous ne leur avions peut-être pas assurés.

Et puis, nous ne contentons pas d'aimer nos frères de travail, aimons aussi ceux qui sont les autres éléments de la production, LES PATRONS ET LES CHEFS D'ENTREPRISE. A ceux-là aussi, il faut que nous fassions voir que nous sommes capables d'aller jusqu'à notre justice même de ce qui serait parfois notre juste droit, lorsqu'ils se trouvent en présence de certaines difficultés et de certaines impossibilités. De ceux-là aussi, il faut que nous connaissions la conscience souvent très droite, de ceux-là aussi il faut que nous scrutons les cœurs, sans nous arrêter à des malentendus ou à des idées préconçues. Ceux-là aussi il faut que nous les aimions d'autant plus qu'ils nous croient peut-être prêts à la lutte et à la haine.

Il en est d'autres enfin qui nous haïssent d'une haine implacable, qui nous ont peut-être amenés au pire mal qu'ils pouvaient nous faire, à ces exagérations de pensée et de parole, auxquelles nous ont entraînés leurs injustices et leurs insultes accumulées. Il en est, qui, écoutant ce soir, ou entendant demain mes paroles qu'on leur rapportera, trouveront quelque motif nouveau à nous desservir et à nous calomnier. Ceux-là, me demanderez-vous, faut-il donc aussi que nous les aimions ? Et je vous réponds, avec toute ma conviction de chrétien, avec toute mon autorité de chef : « CEUX-LA AUSSI, CEUX-LA SURTOUT ! »

Car je ne puis détacher mon esprit d'un souvenir que j'ai rapporté de notre dernier pèlerinage à Rome. Nous venions de visiter la Ville Eternelle, nous avions gravi ses collines qui toutes portaient quelque monument ou quelque traços d'un glorieux passé et parmi elles la Colline Vaticane, où les souvenirs d'hier s'alliaient au rayonnement d'aujourd'hui et aux lumineuses promesses de demain. Et nous nous en allions vers les Catacombes afin d'y prier pour vous tous, mes chers amis, et pour notre C. F. T. C. Eblouis encore de la splendeur du ciel de Rome, nous descendions dans l'obscurité de l'inoubliable nécropole et dans une humble chapelle où nous tenions à peine quelques-uns et où l'officiant répétait les gestes centenaire du Saint-Sacrifice, à genoux sur ce sol que tant de chrétiens avaient foulé et que le sang des martyrs avait peut-être baigné, je comparais ce silence, cette ombre, ce mystère à la splendeur de la Rome chrétienne d'aujourd'hui. Et je me disais : « Au lieu de ce mystère pourquoi ce triomphe, au lieu de ce lieu de cette obscurité pourquoi cet universel rayonnement ? L'Eglise a-t-elle donc triomphé par la force des armes ? Ah ! pauvre royaume qui a quelques gardes, mais qui n'a pas d'armée ! A-t-elle donc usé de la force de l'argent ? Pauvre souverain, le plus pauvre de tous et qui vit de la charité publique ! A-t-elle donc vaincu par l'habileté diplomatique ? Mais sa doctrine a des exigences telles qu'elle n'admet point les compromis politiques. Non, ni la force des armes, ni la puissance de l'argent, ni l'habileté diplomatique ne pourraient expliquer un si complet et si persistant succès. L'Eglise n'a jamais usé que d'une seule force, l'Eglise n'a jamais usé que d'une seule loi, et c'est la loi divine d'amour et de pardon que le Christ en mourant lui a laissée et qu'il a scellée de son sang. »

Où, la voilà la loi triomphatrice, voilà le secret du salut ! Quelle que soit la profondeur de l'égoïsme universel, quelle attirance que soient les jouissances du matérialisme triomphant, quelle formidable que soient les débordements de la haine, il n'est qu'une seule chose qui nous sauvera jamais : AIMER, AIMER ENCORE, AIMER PAR-DESSUS TOUT AIMER MALGRE TOUT !

J. ZIRNHELD.

Examen de conscience

N'ai-je pas négligé de faire un peu de propagande auprès de mes compagnons de travail ?

Les Messages de la Région

Union Régionale

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE

Le président, M. Buerne, assisté de Mlle Drouart et de M. Linger, ouvre la séance à 10 heures.

Après quelques mots de bienvenue, il passe la parole au secrétaire général, M. Beillevaire. Celui-ci fait d'abord l'appel des syndicats : 28 syndicats sont représentés, 12 n'ont pas donné signe de vie, chose déplorable, car c'est la réunion la plus importante de l'année et où des questions particulièrement importantes figurent à l'ordre du jour, ceci apparaît comme une marque de désintéressement complet des questions syndicales et est loin de répondre aux efforts de cohésion multipliés pour rendre l'Union Régionale plus forte et plus bienfaisante.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la réunion du 15 septembre, lequel est approuvé par l'assemblée.

Puis M. Beillevaire passe en revue l'acti-

tivité de l'U. R. depuis cette dernière réunion.

L'Union Régionale a recueilli 330 fr. pour les grévistes de Vallérysthal, et adressé 300 fr. aux grévistes des Chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire. Elle a fait célébrer une messe, le 10 novembre, à l'occasion du X^e anniversaire de la C. F. T. C., aux intentions recommandées par celle-ci. Elle a encore organisé, avec le concours de Jean Pérès, propagandiste ouvrier confédéré, une tournée de propagande à travers la région : Châtelleraut, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Angers, Nantes, La Montagne, Méan, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, ont eu à leur tour de la bonne fortune de l'entendre. L'Union Régionale adresse à ce militant infatigable et d'un dévouement remarquable, ses remerciements les plus chaleureux pour le long séjour qu'il lui a consacré, dans un moment particulièrement pénible.

L'Union Nantaise s'est associée tout entière à la Fête de la Saint Michel, le 29 septembre, au cours de laquelle eut lieu le plaisir d'entendre notre jeune et éminent député, Jean Le Cour Grandmaison, traiter des revendications de la classe

ouvrière, L'U. N. a, de son côté, adressé 200 fr. aux grévistes de Saint-Nazaire, plus 213 fr. recueillis à la suite de la conférence de Pérès.

L'U. N. se félicite du beau succès remporté sur les adversaires aux élections prud'homales, rappelons les chiffres officiels, d'une rare éloquence :

1^{re} Catégorie

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Duhamel (C.F.T.C.)	681 v.	838 ELU
Richard (C.G.T.)	576	556

2^e Catégorie

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
M ^{me} Goupille (C.F.T.C.)	86 v.	108 ELUE
Rivière (Ind.)	25	25
Prouteau (C.G.T.)	41	47

Succès écrasant également à la Commission locale de l'Enseignement technique.

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Foulon (C.F.T.C.)	869 v.	1097 ELU
Pressensé (C.F.T.C.)	868	1096 ELU
Prouteau (C.G.T.)	501	437
Giron (C.G.T.)	496	429

Autre succès encore, au Comité central des H.B.M., où notre président, M. Buerne, a été élu contre le secrétaire de la Bourse du Travail, dont il a pris la place.

Attribution enfin par le préfet aux syndicats chrétiens, après une chaude plaidoirie de notre vaillant camarade Foulon, de trois sièges de délégués ouvriers, à côté des deux que l'U. N. possédait déjà pour les employés, au Comité départemental de l'Enseignement technique.

D'autre part, nos militants nantais ont été invités par la direction des Clivres du diocèse à faire des causeries dans les patronages, sur le syndicalisme chrétien.

Le Syndicat des Employés de Nantes a continué ses négociations pour l'extension de la semaine anglaise en faveur des employés des magasins de mercerie et tissus en gros, et est sur le point d'aboutir à une heureuse solution. Il a ouvert le 4 novembre des cours professionnels comptant 22 inscriptions. MM. Duhamel, Foulon et Pressensé, nos récents élus prud'hommes et conseillers techniques, sont membres de ce syndicat. Il a aussi envoyé 100 francs aux grévistes de Saint-Nazaire.

Le Syndicat de l'Ameublement a réouvert ses cours professionnels avec 42 inscriptions.

Le Syndicat du Livre a été reconstitué et compte déjà un nombre imposant d'adhérents.

Le Syndicat des Cheminots de Nantes a aussi souscrit une somme de 25 francs pour les grévistes de Saint-Nazaire.

Le Syndicat des Dames employées a réouvert ses cours, avec 139 inscriptions. Reprise également des cercles d'études. Election de M^{me} Goupille au Conseil des prud'hommes. Le service de placement a enregistré ces trois derniers mois 111 demandes d'emploi et a placé effectivement dans la même période, 80 nouvelles adhésions. M^{me} Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale, fit au cours de l'assemblée générale une conférence très écoutée sur le rôle du Syndicat dans l'organisation du travail. Un concours de propagande est ouvert chez les Hermines, dont le premier prix est un voyage à Lourdes.

Le Syndicat professionnel de la Marine, d'Indret, a inauguré le 24 novembre sa « Maison syndicale » (un compte rendu détaillé en a été donné par le Messager dans son numéro de décembre, et est continué dans celui-ci). Un cercle d'études sociales est en préparation et fonctionnera à partir de janvier. Envoi de 100 francs aux grévistes de Saint-Nazaire.

Dans la Région nazairienne, à la suite des suggestions de Pérès, le Syndicat des Employés s'organise sur une base nouvelle, groupant les employés du commerce et de la banque, et s'emploie à faire à côté de lui un syndicat de dessinateurs et agents des chantiers de constructions navales. Les métallurgistes de Saint-Nazaire, Méan et Saint-Malo-de-Guersac préparent, de leur côté, une Union Nazairienne des Syndicats de la Métallurgie. Le Syndicat des dames employées a réouvert ses cours et repris l'œuvre du Trouseur. Les jeunes Bernadettes montrent de plus en plus d'activité.

Le Syndicat de la Métallurgie de Trignac signale plusieurs licenciements d'employés et d'ouvriers, soit déjà effectués, soit envisagés pour le courant de l'hiver.

La souscription en faveur des grévistes des chantiers de la Loire a produit la somme totale de 2.951 fr. 70.

Le Syndicat des Employés d'Angers fait preuve d'une grande activité, notamment concernant l'organisation de cercles d'études mieux adaptés aux questions actuelles.

Les Syndicats féminins de cette ville ont inauguré, le 3 novembre, leur « Foyer de l'Ouvrière » (Voir Messager de décembre).

Une Union départementale vient d'être créée officiellement à Angers : président, M. Rochereau; vice-présidente, Mlle Patatin.

Le Syndicat des Vins mousseux de Saint-Hilaire-Saint-Florent a été particulièrement heureux du passage du camarade Pérès, qui a provoqué un réveil assez prononcé d'une activité syndicale qui avait tendance à s'endormir.

A Châtelleraut, on signale la création par le Syndicat des Employés de cours professionnels de comptabilité et de français, avec 18 inscriptions. Le Syndicat des Dames employées a ajouté à ses cours déjà existants un cours de dactylographie. Un assez grand nombre de nouvelles recrues, notamment de jeunes, a été enregistré chez ces deux syndicats. La décision a été prise de fonder un cercle d'études sociales intersyndical. A la suite du passage de Pérès, on prépare la création de trois nouveaux syndicats : Manufacture d'armes, métallurgie, bâtiment. On continue la préparation du Congrès régional. Le candidat indépendant qui se présentait dans la 1^{re} catégorie aux élections prud'homales, soutenu par nos syndicats, est passé au deuxième tour avec 45 voix, contre 15 au candidat

cégétiste. Le président du syndicat des employés, M. Barraut, a été désigné comme membre du Comité départemental de l'enseignement technique.

Le passage de notre ami Mennelet à Thouars a été suivi de la préparation d'un Syndicat d'employés, à côté de celui des cheminots, qui existe déjà et se montre de plus en plus actif.

Les autres syndicats n'ont pas adressé de comptes rendus.

Le président est heureux de constater l'activité toujours croissante des syndicats de notre U. R., et sûr qu'elle ne fera plus que s'accroître encore davantage, les mêmes succès s'affirmant d'autre part un peu partout, en France et à l'étranger, il entretient dans un avenir assez proche une place de premier plan pour le syndicalisme chrétien.

M. Foulon, vice-président et trésorier de l'U. R., donne ensuite le rapport financier de l'U. R. pour l'exercice 1929. Ce rapport, très détaillé, fait ressortir un solde en caisse assez faible, mais quand même très satisfaisant, étant données les multiples dépenses auxquelles a eu à faire face l'U. R., en particulier, pour sa réorganisation.

M. Foulon donne aussi le compte rendu financier de la gestion du « Messager », qui permet de constater que nous arrivons, quoique tout juste, à en boucler le budget. Notre journal nous revient à près de 10.000 francs par an.

M. Buerne aborde ensuite la question du renouvellement du bureau de l'U. R. Trop absorbé depuis quelque temps par de nouvelles occupations d'intérêt général, ce qui l'empêche de se donner autant qu'il le voudrait aux syndicats, il déclare se retirer, de la présidence de l'U. R. Malgré ses regrets de cette décision, l'assemblée se rend aux raisons invoquées par M. Buerne, et élit à l'unanimité, comme nouveau président de l'U. R., sur la proposition de M. Buerne lui-même, M. Lucas, vice-président du Syndicat des Employés de Nantes, dont le dévouement est également connu de tous. Puis, en reconnaissance des services considérables rendus, l'assemblée, nomme, par acclamation, M. Buerne président l'honneur.

La question du journal syndical vient à son tour. M. Beillevaire fait remarquer la puissance formidable de la presse et expose les raisons qui font à chaque syndiqué un devoir de lire son journal syndical, et à chaque syndicat un devoir d'y abonner tous ses syndiqués. Si chaque syndicat s'arrangeait pour que tous ses membres le reçoivent; si chaque région lui adressait, comme cela a été demandé à maintes reprises, une certaine quantité de copie, notre U. R. aurait un journal véritablement régional et procurant le maximum de profit à nos syndiqués. Or, la moitié de ceux-ci ne reçoivent par le Messager. Pour conserver les avantages acquis, et pour que l'U. R. devienne plus prospère encore — car qui n'avance pas recule — l'U. R. estime de son devoir de faire une obligation à chacun de ses syndicats — sauf pour ceux de Poitiers et de Châtelleraut, qui ont déjà leur organe syndical, la Vie sociale, et auxquels elle s'adresse — de souscrire au moins autant d'exemplaires de notre journal que le syndicat compte de cotisants. L'assemblée approuve à l'unanimité cette décision. Mais comme elle ne figurait pas assez explicitement à l'ordre du jour, il est convenu que le vote d'un nouvel article à ajouter aux statuts de l'U. R. pour sanctionner cette décision, ne pourra se faire qu'à la prochaine réunion trimestrielle. M. Beillevaire ajoute que si chaque syndicat veut bien comprendre ainsi son devoir, le journal pourra être tiré à six pages, ce qui permettra de réserver une plus large place à la documentation, ainsi qu'aux communiqués de chaque syndicat.

Les principaux intéressés n'ayant envoyé aucun délégué à cette assemblée, la question du Congrès régional de Châtelleraut n'est qu'évoquée. Tout le monde est d'accord cependant pour que l'U. R. mette tout en œuvre pour que ce Congrès soit compris de façon à être le plus profitable possible pour la région poitevine. M. Beillevaire se rendra prochainement dans cette région pour mettre tout au point avec les syndicats poitevins.

Après un compte rendu succinct du Comité National du 20 octobre (paru déjà dans le Messager de novembre), la séance est levée pour le déjeuner.

L'après-midi, la question de la propagande est abordée. Le secrétaire général signale les heureux résultats de la tournée de Pérès — et aussi de Mennelet — et invite chacun à redoubler d'activité pour une propagande de plus en plus efficace.

M. Buerne commente à son tour le document romain, et à cette occasion cite des passages du discours que notre chef aimé Zirinheld a prononcé dernièrement, lors de l'anniversaire des Syndicats Roubaix-Tourcoing.

Venant à la question des élections prud'homales et à l'enseignement technique, déjà en partie traitée au commencement de la séance, le président est heureux d'en souligner de nouveaux les magnifiques résultats, et invite toutes les régions qui ne l'ont pas encore fait, à présenter elles aussi des candidats aux prochaines élections. Nantes, en particulier, détenant maintenant tous les sièges des conseillers prud'hommes de la section du commerce, présentera des candidats dans la section Industrie.

Enfin un échange de vues assez animé a lieu au sujet des Assurances sociales.

Puis, le nouveau président remercie l'assemblée, l'assure de tout son dévouement à la cause de l'U. R., et lève la séance.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Examen de conscience

Ai-je régulièrement assisté aux réunions ?

« Des ruines et des haines ! c'est tout ce que laissent après elles les discordes civiles. »

(Thiers.)

Loire-Inférieure

NANTES

Union Nantaise

La marche victorieuse des Syndicats chrétiens

Tel était le titre de la conférence que notre ami Pérès, propagandiste et secrétaire-adjoint de la C. F. T. C., avait accepté de faire, en notre salle Saint-Michel, le 23 novembre dernier...

En bien ! aujourd'hui, nous le repprochons de l'heure : « La marche victorieuse des Syndicats chrétiens », et nous y ajoutons « dans la Région Nantaise ».

(Une prochaine fois nous parlerons des autres parties de l'Union Régionale.) Qui ne connaît nos succès !

Au Conseil des Prud'hommes, où à la suite des dernières élections, nous occupons les 4 sièges d'employés à la section commerciale.

A la Commission locale professionnelle de l'enseignement technique, où les deux syndicats que nous avions fait élire en 1925, ont été élus en novembre dernier à une imposante majorité ; 2.192 suffrages contre 866 aux organisations cégétistes.

Au Comité départemental de l'enseignement technique, deux membres de nos Syndicats en faisaient partie depuis 1925, l'année dernière, à la suite d'une décision ministérielle modifiant la composition de ce Comité, nous avons obtenu quatre sièges.

Les cégétistes s'étaient élevés opiniâtrement contre cette intrusion, comme ils l'ont fait dans les Syndicats chrétiens ; et ils voulaient tous les sièges ouvriers et en avaient qu'une infime minorité de syndiqués.

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Section des tissus et mercerie en gros. A la suite des démarches que nous avons faites, afin d'obtenir la semaine anglaise pour le samedi après-midi aux employés des magasins de tissus et mercerie en gros...

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

SECTION DES TISSUS BLANC ET MERCERIE EN GROS

L'abondance des matières nous oblige à ne donner qu'un extrait des dernières lettres échangées entre le Syndicat patronal et le nôtre et qui ont abouti à l'obtention de la semaine anglaise le samedi après-midi, pendant 8 mois de l'année pour les employés des magasins de tissus, blanc et mercerie, à partir du 1er février prochain.

1° De notre lettre du 19 novembre, informant le Syndicat patronal que les employés des tissus, blanc et mercerie après avoir pris connaissance de ses propositions du 28 octobre avaient décidé, à titre de conciliation, de consentir à l'application de la semaine anglaise pendant 10 mois de l'année au lieu de 12 précédemment demandés.

2° De la lettre du 16 décembre de M. Butty, président du Syndicat des négociants en tissus, blanc et mercerie, nous informant que la semaine anglaise pendant 10 mois avait été refusée par 10 non contre 9 oui et 1 bulletin blanc, mais qu'il avait chargé de faire la proposition de l'appliquer 8 mois de l'année, les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier étant ceux exceptés et que ce régime serait en vigueur à partir du 1er février, même si le décret n'était pas paru à ce moment.

3° A la suite de cette lettre, les employés ont tenu une réunion le 23 décembre, salle Saint-Michel, et après explications données par le président et discussion de la proposition patronale, celle-ci a été acceptée à l'unanimité par les employés, afin de montrer leur désir de conciliation et de collaboration avec les patrons qui les emploient.

4° Copie de cette décision a été adressée le lendemain 24 décembre au Syndicat patronal en lui demandant de bien vouloir nous en accuser réception.

5° Lettre de M. Butty, président du Syndicat des négociants en tissus, blanc et mercerie du 24 décembre donnant cet accusé de réception et ajoutant : « Je ferai part à mon organisation de votre accord et comme il a été convenu, la mise en application de cette décision se fera au 1er février prochain, même si nous n'avons pas le décret, l'insiste cependant à ce sujet vis-à-vis de vous pour que vous sachiez de Poltenier d'ici cette date, afin d'éviter toute contestation. »

Nous avons commencé nos démarches près de l'inspecteur divisionnaire du Travail et nous devons ajouter que M. Buerne, président de l'U. N., étant la semaine dernière à Paris, est allé au Ministère du Travail pour exposer notre demande, afin qu'aucun retard ne soit apporté à la parution du décret, lorsque l'inspecteur du Travail aura fait parvenir le dossier à ce Ministère.

Le dimanche 22 décembre dernier, trop peu nombreux furent les syndiqués métallurgistes qui répondirent à l'appel de leur bureau. Alors que tous les autres syndicats se remuent à qui mieux mieux, allons-nous être les seuls à rester en arrière. Merci à ceux qui sont venus.

Après quelques mots aimables de M. le chanoine Ménard qui, édifié par la lecture de ces rapports envisage l'avenir avec une grande confiance, Mlle Graff prend la parole pour exposer le rôle du syndicat dans l'organisation de la profession.

C'est au syndicat, dit-elle entre autres, qu'incombe tout spécialement l'organisation de la profession. Ce rôle important que le syndicat remplit par des démarches, des interventions, par la pénétration dans les Comités officiels, par la collaboration avec le patronat, les syndicats chrétiens doivent chercher à le remplir de plus en plus, et pour cela, faire une propagande toujours plus active en vue de développer leurs groupes et acquérir une force, une influence toujours plus grande.

Le syndicat contribue à l'organisation de la profession par des démarches auprès des employeurs. Le Syndicat contribue à l'organisation de la profession en faisant pénétrer ses représentants dans les nombreux Comités officiels où les questions professionnelles sont directement ou indirectement en jeu.

Vous connaissez les attributions des Comités de salaires et des Comités d'expertise qui devraient exister, se réunir périodiquement dans chaque département. Les Comités du coût de la vie établissent les indices du coût de la vie, c'est-à-dire le rapport des prix actuels avec ceux d'avant guerre.

Les Comités des Prud'hommes ne se recrutent pas obligatoirement parmi les syndiqués, mais dans la pratique, seuls les syndiqués peuvent s'occuper de faire inscrire les électeurs, les diriger dans leur vote et préparer des candidats.

Une Commission qui tend à prendre une importance de plus en plus grande, c'est la Commission départementale pour la protection du travail des femmes et des enfants dans l'industrie qui devrait désormais devenir une sorte de Conseil supérieur du travail, chargé dans le département de s'occuper de toutes les questions concernant le travail.

De la Commission du travail, nous passons tout naturellement au Conseil supérieur du travail, où se préparent la plupart des lois ouvrières. Les syndicats sont une force. Ne cherchons-nous pas à la posséder ? Laissons-nous la profession s'organiser sans nous ? Ne faut-il pas, dans les questions concernant le travail, rappeler les grands principes chrétiens, ne faut-il pas veiller à ce que la défense des intérêts matériels ne fasse pas perdre de vue les intérêts spirituels et moraux ? Croire qu'on peut mettre la question morale en dehors des autres questions est une erreur que le Pape, dans la lettre à Mgr Liénart, répute

Syndicat des Dames Employées

6, rue de Bel-Air. — Tél. 120-70

La vie syndicale BONNE ANNÉE !

La formule est un peu vieillie, n'est-ce pas, chères syndiquées, mais ne trouvez-vous pas qu'avec son expression de confiance joyeuse, elle garde un sens toujours jeune ?

Le Message vous la redit encore une fois. Qui ! que le bon Dieu fasse très bonne l'année qui vient ! que chaque jour apporte à vos cœurs plus de paix, plus de joie et qu'il vous fasse aimer davantage ce syndicat auquel toutes nous collaborons.

Notre formule n'est pas seulement l'expression d'un souhait ; elle traduit encore un merci. L'an qui s'achève a vu nos efforts, nos travaux pour faire pénétrer et aimer le Syndicat dans tous les milieux. Mais nous n'avons pas travaillé seules. Si nous travaillons pour nous-mêmes, d'autres collaborations, désintéressées celles-là, sont généreusement venues à notre aide, et combien de fois elles nous ont touchées et réconfortées.

Que Dieu leur rende au centuple. Qu'il donne aux syndiquées un cœur d'apôtre et que tous, ayant pris part au même labeur, nous goûtions ensemble la récompense promise aux âmes de bonne volonté.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 1er décembre, à 9 heures, s'est tenue à la Salle Saint-Michel, rue de Bel-Air, l'assemblée générale des dames employées du commerce et de l'industrie. Cette assemblée était présidée par M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres diocésaines, entouré de Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats professionnels de l'Abbaye ; de MM. Pressensé, président d'honneur des Syndicats de Nantes, et Buerne, président actuel.

M. le chanoine Ménard ouvre la séance et Mlle Leriche donne lecture de son rapport moral. Elle remercie M. Buerne, ainsi que ces Messieurs de l'Union Nantaise pour le concours incessant et bienveillant qu'ils leur apportent.

Puis elle expose l'activité syndicale pendant l'année écoulée. L'application de la semaine anglaise, les 163 inscriptions nouvelles recueillies, les résultats obtenus par l'Office de placement.

Au point de vue social, Mlle Leriche note que les cercles d'études ont lieu le premier dimanche de chaque mois. Au point de vue économique, l'activité syndicale s'est manifestée par les réunions récréatives, les conférences et les excursions.

Et Mlle Leriche conclut qu'il faut que toutes les syndiquées travaillent à augmenter l'efficacité du syndicat. Mlle Cizeau donne ensuite lecture du rapport financier ; puis Mlle Gendronneau procède à la distribution des diplômes et certificats d'aptitude professionnelle.

Deux élèves du cours supérieur de comptabilité ont subi avec succès l'examen pour l'obtention du diplôme de teneur de livres de la Société de Comptabilité de France.

Après quelques mots aimables de M. le chanoine Ménard qui, édifié par la lecture de ces rapports envisage l'avenir avec une grande confiance, Mlle Graff prend la parole pour exposer le rôle du syndicat dans l'organisation de la profession.

C'est au syndicat, dit-elle entre autres, qu'incombe tout spécialement l'organisation de la profession. Ce rôle important que le syndicat remplit par des démarches, des interventions, par la pénétration dans les Comités officiels, par la collaboration avec le patronat, les syndicats chrétiens doivent chercher à le remplir de plus en plus, et pour cela, faire une propagande toujours plus active en vue de développer leurs groupes et acquérir une force, une influence toujours plus grande.

Le syndicat contribue à l'organisation de la profession par des démarches auprès des employeurs. Le Syndicat contribue à l'organisation de la profession en faisant pénétrer ses représentants dans les nombreux Comités officiels où les questions professionnelles sont directement ou indirectement en jeu.

Vous connaissez les attributions des Comités de salaires et des Comités d'expertise qui devraient exister, se réunir périodiquement dans chaque département. Les Comités du coût de la vie établissent les indices du coût de la vie, c'est-à-dire le rapport des prix actuels avec ceux d'avant guerre.

Les Comités des Prud'hommes ne se recrutent pas obligatoirement parmi les syndiqués, mais dans la pratique, seuls les syndiqués peuvent s'occuper de faire inscrire les électeurs, les diriger dans leur vote et préparer des candidats.

par la citation d'un passage de Singulieri Quadam du Pape Pie X :

« La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques et susceptibles d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise. »

«... Si les catholiques, après 1891, avaient écouté la parole du grand Pape Léon XIII, s'ils avaient su se grouper, ce ne serait pas la C. G. T. qui se serait constituée la première, mais la C. F. T. C., et la supériorité numérique serait de notre côté. »

Le renoncement, le sacrifice et l'épreuve sont nécessaires pour nous perfectionner et nous rendre plus dignes de remplir la tâche que Dieu nous a confiée ; c'est une belle tâche que celle du syndicalisme chrétien, soyons-en de plus en plus convaincus, et soyons reconnaissants à Dieu de nous l'avoir fait connaître, car, ainsi que l'a dit Mgr Verdier, « Pour les âmes généreuses, la vue d'une grande tâche à remplir est déjà une grâce. »

Après une chaleureuse ovation, Mlle Graff a été vivement remerciée, et comme d'habitude, nous avons gardé l'impression de réconfort moral qu'elle nous apporte toujours par ses enseignements précis. Comme l'a bien voulu nous le dire M. le chanoine Ménard, elle est la messagère de la bonne nouvelle que nous revoiyons toujours avec joie à Nantes. Elle peut être certaine que sa conférence produira sur nous les meilleurs effets.

FÊTE PATRONALE

Le dimanche 26 janvier, nous fêterons sainte Geneviève, patronne du Syndicat. Réservez notre journée pour assister à cette fête de famille. Une convocation sera envoyée à chaque syndiquée.

NOS DEUILS

Mlle Charlotte Mandin vient de perdre sa grand-mère. Mlle Baugé, son frère.

A nos amies et à leurs familles, nous exprimons toute notre douleur sympathique et nos bien sincères condoléances.

IOS JOIES

M. et Mme Raymond Bouvet, 7, rue de l'Ecluse, nous font part de la naissance de leur fille Monique. Nos félicitations aux heureux parents et bonne santé à toute la famille.

SAINT-NAZAIRE

Métallurgie

Les Syndicats de la métallurgie de Saint-Nazaire, Méan et Saint-Malo-de-Guersac, se sont constitués, le 22 décembre dernier, en une Union Nazairienne des Syndicats de la métallurgie et parties similaires, dont ci-après la composition du bureau :

Vice-président : Mégnien (Trois-Ilets) ; Secrétaire : Chauve (Saint-Nazaire) ; Secrétaire-adjoint : Terrien (Saint-Malo) ; Trésorier : Paillisson (Saint-Nazaire).

Si l'on ajoute que ce fait s'accompagne de l'organisation de conférences et causeries éducatives sur les questions sociales et syndicales, d'une justification des cotisations, d'une organisation matérielle plus méthodique, de la décision d'abonner tous les syndiqués au Messager, etc., l'on peut se rendre compte que les Syndicats de la métallurgie de la région nazairienne viennent d'accomplir là une action d'une importance capitale.

Mieux organisés, plus documentés, capables désormais de réaliser une unité d'action parfaite, ils pourront mieux que jamais soutenir les intérêts de leurs membres.

Les camarades de la région Pont bien compris, et viennent aussi de plus en plus nombreux se faire inscrire à leurs groupements.

Souscription

en faveur des grévistes des Chantiers de la Loire

Table with 2 columns: Organization Name and Amount. Includes Union Régionale (360), Union Nantaise (200), Syndicat de la métallurgie de Saint-Nazaire (200), etc.

INDRET

Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Etablissement d'Indret

Siège social : Maison Syndicale Rue des Grandes-Vignes, LA MONTAGNE (Loire-Inférieure)

Bibliothèque et permanence ouverte chaque samedi de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Le camarade A. Morisson assurera cette permanence pour la distribution des livres et des marchandises du service d'achat en commun.

Inauguration de la « Maison Syndicale »

(Suite)

LE BANQUET

L'estrade a fait place à la table d'honneur. L'abbé Gauthier préside, entouré de MM. Buerne et Pérès.

Nous avons remarqué, également, M. Lailé, M. Drouard ; MM. Bouvron, président du Crédit Immobilier ; Belleval, secrétaire général de l'Union Régionale des Syndicats chrétiens ; Pressensé, président d'honneur ; Foulon, vice-président ; Charpentier ; Le Gall ; Collet ; Granger, de Saint-Nazaire, et Chevolleau, de La Roche-sur-Yon.

Un menu succulent fut servi aux convives, et plusieurs toasts furent prononcés. M. Le Gall remercie les invités qui ont bien voulu venir à cette inauguration de la Maison syndicale et il termine aux cris de « Vive les Syndicats Chrétiens ! Vive la C. F. T. C. ! Vive La Montagne ! »

M. Buerne lui succède et remercie les Montagnards du bon accueil qui lui a été réservé, il remercie les dames syndiquées, ou femmes de syndiqués, et boit à la prospérité des œuvres sociales.

M. Gauthier dit ensuite que celui qui a le plus grand plaisir à ce banquet c'est bien lui. « Parce que, dit-il, j'ai la sensation que je suis dans un milieu ami et dès aujourd'hui, je vous promets de donner aux syndicalistes tout mon cœur et tout mon dévouement. »

M. Pérès rappelle quelques-unes des pensées particulièrement chères à la C. F. T. C. et il invite les dames qui se plaignent des Syndicats parce qu'ils leur enlèvent leurs maris à avoir une pensée pour celles qui restent parfois des semaines entières à la tête du foyer.

En terminant, M. Pérès signale que la marche triomphale du syndicalisme chrétien ne sera une réalité que si les travailleurs chrétiens sont des entraîneurs et des optimistes. De joyeuses chansons et monologues épiques terminèrent le banquet.

LA REPRESENTATION A LA SALLE DU PATRONAGE

A 15 h. 30, tout le monde se retrouvait à la salle du Patronage pour applaudir le drame social « La Trouée », créé par Maurice Guérin, propagandiste de la C. F. T. C. Les artistes furent tous excellents. M. Collet fut un excellent secrétaire général des Syndicats Chrétiens et M. Royer nous montra bien le caractère d'un secrétaire de cheminots unitaires.

A la fin de l'année 1926 mourait à Troyes, un jeune homme de 29 ans, Raymond Michon, secrétaire général de l'U. R. des syndicats chrétiens de la Champagne et président des syndicats professionnels des cheminots de Troyes. Il était marié et père de deux petits garçons, Raymond Michon, qui avait fait la guerre et y avait été « gazé », ne se contentait pas de donner son activité aux conférences de défense religieuse organisées par la D. R. A. C. à travers le diocèse de Troyes. Joint de la C. F. T. C. à la suite de la guerre, ce travail apostolique fut le fait de ruiner sa santé, déjà fort ébranlée par les fatigues de la guerre, Raymond Michon mourut en novembre ou décembre de l'année 1926. La « Vie Catholique » rendit compte de ses obsèques, présidées par l'évêque de Troyes, en personne, et auxquelles assistèrent une délégation officielle des syndicats troyens affiliés à la C. G. T. et à la C. F. T. U.

La Vie et la Mort exemplaire de Raymond Michon ont donc aidé à faire la « Trouée » des idées catholiques et des principes du Syndicalisme chrétien dans les milieux les plus hostiles à ces idées et à ces principes. L'auteur a voulu mettre en évidence cette vérité, et en quelque sorte, élever à la hauteur d'un principe d'action sociale catholique moderne l'œuvre accomplie par Raymond Michon.

C'est ce qui complit très bien l'assistance, et ce que souligna avec émotion M. Godard, Burno, Malheux, Le Gall, Guéhel, Brault, Guet, Haumon et Landais.

A la fin de cette belle représentation, une tombola fut tirée, puis ce fut la séparation générale, mais chacun emporta dans son cœur le ferme désir de tirer profit de ces beaux enseignements reçus durant la journée. (d'après l'Echo de la Loire).

Fédération des Syndicats professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine

LES SALAIRES

Le 14 novembre, M. Georges Leygues a présidé, à Brest, la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Ecole Navale, il procéda aussi à la mise en place du premier rivet du croiseur Dupéla ; à cette occasion il reçut des délégations de personnel à la Préfecture Maritime.

Nos camarades Michel Floch, président, et Yves Menez, secrétaire du Syndicat professionnel de l'Arseal de Brest, allèrent saluer le ministre de la Marine, ils l'entretenirent de la question des salaires ; nos amis lui firent part de la déception ouvrière éprouvée du fait de l'inégalité du taux du dernier relèvement, il eût été équitable que les manœuvres eussent reçu autant que les spécialistes.

Ils exprimèrent le vœu que des améliorations plus rapides que les précédentes réalisent prochainement l'application du salaire national, et pour cela, ils conclurent leur entretien en demandant au ministre d'accueillir favorablement les mesures susceptibles de faciliter l'accomplissement de cette réforme revendiquée par tous les travailleurs de l'Etat.

La Commission de la Marine militaire, d'accord avec la Commission des Finances a demandé à être appelée à donner son avis sur la proposition de résolution de M. Gouin et de plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement

à modifier les régimes des salaires des ouvriers et ouvrières des ministères de la Guerre, de l'Air, de la Marine et des Pensions.

La Chambre au cours de sa deuxième séance du 7 décembre, a prononcé le renvoi de la proposition de résolution à la Commission de la Marine, pour permettre à celle-ci de donner son avis.

Notre ami Camille Bilger, de la C. F. T. C., député du Haut-Rhin, membre de la Commission du travail, dans un remarquable discours prononcé le 28 novembre à la Chambre des députés, a exprimé les préoccupations légitimes des travailleurs sur le retard apporté par le Parlement à voter certaines réformes sociales impatiemment attendues, parmi lesquelles il a cité notre revendication essentielle, le salaire national de base par catégorie professionnelle pour les ouvriers des établissements de l'Etat.

Le Gouvernement vient d'accorder les 21 jours de congé annuel applicables en 1930. Comme conséquence du récent rajustement des salaires ouvriers, la Commission mixte, dans sa réunion plénière du 19 décembre a exprimé le vœu que le salaire des apprentis soit relevé.

Retraites et Emplois insalubres L'article 4 de la loi des retraites du 21 mars 1925 dispose que le droit à pension d'ancienneté est acquis à 60 ans d'âge et 30 ans accomplis de service effectifs pour les ouvriers, à 55 ans d'âge et 30 ans de services accomplis pour les ouvrières.

Toutefois quand les services ont atteint la durée exigée de 30 ans, cette pension peut être obtenue dès l'âge de 55 ans pour les hommes et de 50 ans pour les femmes, mais alors dans ce cas le minimum de la pension est abaissé de 1/30^e pour chaque année en deçà de 60 ou 55.

Dependant pour les ouvriers et ouvrières ayant passé 20 ans dans un emploi comportant des risques particuliers d'insalubrité, l'annuité de diminution est réduite à 1/60^e.

Un règlement d'administration publique, actuellement à l'étude devant une Commission spéciale, déterminera la nature des travaux, les catégories d'emploi comportant ces risques.

Dès à présent, la Commission a retenu comme méritant le bénéfice de l'avantage visé par la loi, tous emplois à bord des bâtiments en construction ou en réparation, en raison du bruit particulièrement intense des marteaux pneumatiques, des positions toujours fatigantes des ouvriers, de l'étroitesse de certains postes de travail, doubles-fonds, soutes, etc., de la ventilation souvent insuffisante, des odeurs de peinture fraîche, des vapeurs d'huile chaude ou de suif.

Elle a retenu la plupart des emplois mentionnés à l'arrêté ministériel du 8 février 1929 relatif aux travaux pénibles ou malsains, et parmi les emplois à terre les travaux des professions tels que les aides de laboratoire de bactériologie, boulangers, chauffeurs, décapeurs, fondeurs, laminiers, vulcanisateurs, zingueurs, etc.

Section féminine de la Marine.

Requête adressée à M. le Ministre de la Marine à la suite du relèvement de salaires des ouvrières du 16 octobre. Par décision ministérielle du 16 octobre 1929, les ouvrières de la Marine viennent de bénéficier d'un relèvement de salaire basé sur les 5/6 de l'augmentation concédée aux ouvriers.

Les ouvrières adhérentes aux Syndicats professionnels des Ports et Etablissements protestent énergiquement non seulement à cause de l'infériorité des salaires, mais particulièrement à cause du maintien de la règle des 5/6 appliquée systématiquement dans les arsenaux de la Marine.

Depuis de longues années et dans des rapports très documentés, la déléguée à la Commission locale des salaires à Cherbourg a présenté à Messieurs les membres de la Commission mixte les motifs pour lesquels nous demandions instamment la suppression de la règle des 5/6 au profit des 9/10 du salaire masculin, en attendant l'application de la formule insérée au traité de Versailles « A travail égal, salaire égal ».

Dans notre requête du 20 octobre 1927 nous avons démontré clairement, avec tableaux à l'appui, la différence des salaires entre le personnel masculin et féminin des autres administrations de l'Etat ; il ressortait nettement de cette enquête que l'écart produit était alors d'environ 1/10. Sans doute, depuis cette date, les salaires se sont trouvés modifiés, mais la différence de 1/10 existe toujours.

Seule la main-d'œuvre féminine employée dans la Marine est bien moins tributée. Cependant il nous est aisé de constater que les ouvrières aux écritures, dactylos, sténos-dactylos, ouvrières des travaux, autotypistes, relieuses, etc., s'acquittent de leur tâche avec autant de savoir faire que telle employée des Postes ou autre, le travail qui leur est confié est parfois bien ingrat et mérite de leur part une grande attention.

Un certain nombre d'entre-nous occupent des postes importants ; chefs d'équipes, chefs de secrétariats, secrétaire d'ingénieurs, etc.

Depuis longtemps, le recrutement féminin se fait particulièrement parmi les diplômées des Ecoles professionnelles. Ces jeunes filles arrivent dans leur emploi avec une instruction égale, souvent même supérieure à celle de beaucoup d'ouvrières pour une valeur professionnelle et un rendement de travail au moins équivalents ne reçoivent cependant qu'un salaire très inférieur. N'est-ce pas une injustice criante, un manque total d'équité, un odieux abus de leur faiblesse et de l'insuffisance des moyens que notre législation leur fournit pour défendre leur droits.

En conséquence nous demandons : Que Messieurs les membres de la Commission examinent de nouveau la situation du salaire de ces ouvrières, qu'ils consentent enfin à rejeter ce système des 5/6 au pro-

Examen de conscience N'ai-je pas négligé de faire savoir au syndicat les emplois vacants ?

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

des 9/10 attendus depuis longtemps par le personnel féminin.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

La déléguée à la Commission
locale des salaires,
M. LETOURMY.

Maine-et-Loire

ANGERS

Syndicat des Employés

Cercle d'Études

Nos Cercles d'études viennent de reprendre avec succès. Merci à notre camarade Dupont, ainsi qu'à M. le chanoine Brac, de leurs très intéressants exposés.
Nous aurons le plaisir, la prochaine fois, d'entendre notre camarade Mathelin. Nul doute que ses auditeurs seront nombreux : que de choses à apprendre, en effet, sur le contrat de travail.

Notre local

Nous avons un local, mais il nous faut les meubles, que nos amis cherchent autour d'eux s'ils ne découvrent pas des occasions exceptionnelles. Peu importe qu'il n'ait pas de luxe, que les chaises ne soient pas toutes Henri II ou Louis XVI, que les tables ne soient pas en acacia, pourvu que cela soit solide et pas cher. Adressez les offres ou renseignements au président.

Dotations

Afin de permettre au trésorier de mettre ses comptes de fin d'année à jour, nous prions nos adhérents de bien vouloir régler leurs cotisations en s'adressant au président qui est à leur entière disposition pour les recevoir.

Syndicats Féminins

Nos cours professionnels ont repris en octobre, avec près de cent élèves.

Grâce à des enquêtes, une action efficace a pu être menée dans une manufacture de confection en faveur d'une ouvrière injustement traitée.

Le restaurant a ouvert ses portes le 1^{er} octobre, et sert chaque jour de 45 à 50 repas. Tous les 15 jours, un Cercle d'études est fait aux Jeunes après le déjeuner : ces jours-là le chiffre de 60 repas est atteint. Notre ami Pérés est l'occasion, lors de son passage à Angers, d'y parler aux jeunes ouvrières d'usine.

Les effectifs sont en augmentation notable ; grâce surtout aux cours professionnels et au restaurant.

Echo de l'inauguration du « Foyer de l'Ouvrière »

DISCOURS DE M. LE CHANOINE BRAC
Monseigneur,

« Le « Foyer de l'Ouvrière » qu'honore votre visite est une œuvre nouvelle... elle n'en est pas moins opportune ! Votre présence l'affirme hautement, et celle de tant d'Angévins, membres de votre clergé, membres du Conseil municipal, membres de la Chambre de Commerce autour de leur président, industriels, commerçants, hommes de loi, ouvriers, ouvrières, employés, qui ont bien voulu, à votre suite, apporter ici leurs compliments et leurs encouragements.

« La maison que Votre Grandeur a bénie était depuis longtemps désirée. Émues de la situation morale de la plupart de leurs compagnes, les ouvrières et employées des Syndicats professionnels féminins formèrent bientôt le projet de pénétrer d'esprit chrétien les milieux du travail.

« Ce vœu que la J.O.C. devait exprimer à son tour, l'an passé, Votre Grandeur l'a encouragé dès le début ; elle souhaitait en même temps qu'une élite ouvrière capable d'exercer une heureuse influence, une maison où elle puisse se former, d'où elle puisse plus sûrement rayonner.

« La maison, la voici ! grâce à des protections qu'il est de toute justice de souligner.

« Au cours du Congrès des Œuvres, l'an passé, vous consacriez officiellement nos efforts ; et le jour où s'est posée la question de l'achat de la maison où nous sommes, vous avez tenu à ce que votre nom et celui de Mgr le Coadjuteur figurent en bonne place ; vous nous procuriez l'un et l'autre une généreuse souscription.

« À côté de vous, il est de toute justice encore de saluer parmi beaucoup d'autres ceux qui ont été visiblement pour nous les agents de la divine Providence : M. Martin-Rondeau, président de la Chambre de Commerce d'Angers, et M. Bricard, architecte départemental. Nous ne dirons jamais trop la reconnaissance que

nous leur devons. M. Martin-Rondeau a bien voulu se faire notre intermédiaire auprès du Conseil Général : son autorité nous a été d'un grand secours pour l'achat de la maison. Il est le Président de notre société civile ; son exemple a entraîné déjà quelques industriels, qui nous ont fait confiance, à cause de lui ; qu'il me soit permis de le remercier de ce qu'il a fait en permettant, sur le terrain social, une réalisation aussi heureuse et aussi opportune que celle-ci. M. Bricard est notre architecte, Monseigneur, je suis pour vous l'avenir entendu dire, que vous l'appréciez beaucoup, et que vous vous reposez volontiers de tout souci, quand vous savez entre ses mains quelque-une des écoles ou des patronages de votre diocèse.

« L'action sociale est représentée près de vous, Monseigneur, par Mme Renou, dont Votre Grandeur a depuis longtemps apprécié l'intelligence et le dévouement ; les dames qu'elle a su grouper et qui sont les habituées ou les amies du Cercle d'Études d'action sociale féminine, sont de précieuses auxiliaires pour les ouvrières et pour moi. Les unes et les autres, par leur charité, leurs conseils, leur savoir-faire, la façon discrète et habile à la fois dont elles ont aidé les syndicats chrétiens, méritent beaucoup de reconnaissance. Monseigneur, est-il indiscret de vous demander pour elles toutes une particulière bénédiction ?

« J'ai nommé les syndicats ; ils fêteront bientôt leur dixième anniversaire ; ce sera pour les adhérents l'occasion de jeter un regard en arrière et de mesurer le bien, que grâce à Dieu, ils ont pu réaliser. Si Votre Grandeur veut bien, comme nous l'espérons, présider les réunions qui auront lieu à cette occasion, elle verra qu'ils n'ont pas travaillé en vain ; je dirai seulement aujourd'hui que si après avoir voyagé en divers coins de la ville d'Angers, ils sont aujourd'hui avec toutes leurs œuvres annexes, dans ce local, c'est à l'esprit chrétien dont ils sont animés qu'ils le doivent, à cause de cela ils ont trouvé beaucoup de sympathies. Et puis, Monseigneur, Votre Grandeur n'ignore pas que les ouvrières et employées ont accepté de couvrir près de la moitié des actions qu'il a fallu souscrire pour l'achat de cet immeuble, c'est une preuve évidente des dispositions qui les animent et du bien qu'ils ont accompli.

« Ils ont été aidés dans une tâche difficile par la propagandiste des syndicats féminins de l'Abbaye, qui, avec quelques-une de ses compagnes, se cache ici. Monseigneur, l'Union Centrale des syndicats de l'Abbaye à Paris, et la C.F.T.C. ont suivi avec beaucoup d'attention nos efforts, ils veulent bien se réjouir de nos succès ; que leurs délégués soient eux-mêmes remerciés de tout l'appui qu'ils nous donnent.

« Voici donc, Monseigneur, qu'une véritable maison professionnelle s'ouvre dans votre diocèse. Elle se présente sous la direction d'une personne compétente, avec des services bien variés ; ici une permanence, un bureau de placement qui doit devenir surtout un bureau d'orientation professionnelle ; c'est une grave question que celle du choix d'une profession ; les pouvoirs publics s'en occupent aujourd'hui, ne convenait-il pas que les professionnelles aussi et les catholiques s'y intéressent, sans laisser à l'État un nouveau monopole ; voici le secrétariat syndical avec les renseignements et services qu'il comporte. Ils ont leur rôle dans l'organisation professionnelle ; ils ont leur place dans les commissions où les professionnelles sont appelées à siéger, où les catholiques doivent s'assurer leur représentation.

« Voici les salles de cours, cours professionnels qui aideront les intéressées à acquérir plus de valeur, cours d'enseignement général et de perfectionnement : français, calcul, comptabilité, sténo-dactylo, couture, coupe, mode, trousseau, enseignement ménager.

« Voici le restaurant, la plus récente de nos réalisations, on y a servi 1.200 repas au cours du mois d'octobre. C'est le moyen de soustraire à bien des influences néfastes la jeune fille, la femme, qui ne peuvent rentrer chez elles, hélas ! à l'heure du repas ; la personne qui l'a installé, Monseigneur, a pensé qu'en nourrissant les corps on ferait du bien aux âmes et pour cela elle s'est montrée extrêmement généreuse ; ce nous est un devoir de la signaler à votre reconnaissance.

« À côté du restaurant, le foyer de l'Ouvrière, ouvre à l'heure du repas des salles de repos avec lectures, causeries, conférences, même la méthode des œuvres du midi qui font tant de bien dans la Capitale (O.D.M.) trouvera ici son application et tout cela s'ajoutera à des cercles d'études déjà nombreux et très fréquentés.

« Il y a encore dans la maison des chambres ; quelques-unes déjà sont utilisées par les aînées ou les amies des syndicats. Elles ont pris en main la lourde tâche de la moralisation de la classe ouvrière ; elles gardent la maison, elles s'y dépensent, mais aussi n'est-il pas naturel qu'ayant beaucoup travaillé, elles trouvent un juste repos dans la maison pro-

fessionnelle plutôt que de vivre isolés ou de finir quelque jour loin de leurs compagnes.

« Il me souvient, Monseigneur, qu'en mai dernier, au cours du pèlerinage de la France du Travail à Rome, Monseigneur l'Archevêque de Lyon raconta au Saint Père comment il avait fait appel aux industriels de son diocèse et fondé une maison de retraite pour les vieilles ouvrières si souvent abandonnées ; le Saint Père voulut bien le féliciter de son initiative et lui a exprimé publiquement sa reconnaissance.

« Il nous sera bien agréable de penser qu'à votre prochain voyage à Rome, quand vous devrez rendre compte de la marche des œuvres de votre diocèse, vous pourrez vous aussi signaler au Saint Père l'organisation d'une première maison professionnelle, œuvre encore nouvelle, mais qui vient si justement s'ajouter aux écoles et aux œuvres de jeunesse.

« Et nous sentirons passer jusqu'à nous des bénédictions qui nous sont précieuses, parce qu'elles sont à la fois l'auguste encouragement et le gage assuré du succès. »

Vendée

LA ROCHE-SUR-YON

Visite de Jean PÉRÉS

Conférence publique

La C. F. T. C. ! Elle fut à l'ordre du jour, il y a quelques semaines, à la Bourse du travail, lorsque, le 27 novembre, le camarade Pérés, secrétaire général adjoint de la Confédération, vint en faire l'histoire et montrer les aspects de son activité.

Avant d'aborder la question, l'orateur remonte jusqu'à l'origine lointaine de l'association, pour en conclure qu'elle est de droit naturel, surtout quand il s'agit du travail. Le syndicalisme est donc né et il est une des conditions du progrès social ; c'est pour l'avoir méconnu que la France est aujourd'hui l'une des dernières nations pour les groupements professionnels — sur 13 millions de travailleurs en France, deux millions à peine sont syndiqués — cela revient à dire que, pour une voix qui réclame l'amélioration du sort des travailleurs au nom d'un groupement, il y en a neuf qui font contrepois par leur indifférence et leur égoïsme.

Les Syndicats sont donc nécessaires ; mais sur ce terrain — comme sur tous les autres — l'unité n'est pas possible. Les divergences d'opinions et d'idées ont créé les Syndicats à tendances multiples. C'est pourquoi les catholiques ont formé des groupements répondant à leurs principes, — des syndicats chrétiens — qui, pour quelques-uns paraissent vieux jeu, ne comptent pas au point de vue leurbut, mais n'en sont pas moins une force capable de se mesurer avec les autres mouvements.

L'orateur fait alors l'histoire du mouvement. Formation longue, pénible, si l'on songe que, jusqu'à la guerre 1914-1918, les syndicats chrétiens étaient étrangers les uns aux autres. En 1919, les délégués des différents groupes se remettent au travail et de 200 groupes comptant 20.000 membres, la Confédération passe, en dix ans, à 800, comprenant plus de 130.000 adhérents cotisants et une centaine de conseillers prud'hommes.

Voilà l'effort accompli. Mais quelle est l'utilité de la Confédération française des Travailleurs chrétiens ou, en d'autres termes, quels sont les aspects de son activité ?

Tout d'abord des cours professionnels sont créés, perfectionnant le travailleur, lui assurant ainsi un salaire suffisant, un rang social convenable et les moyens d'élever sa famille. En second lieu, des cercles d'étude font connaître la pensée chrétienne sur les problèmes sociaux : capital, travail, salaire, hygiène, etc... doctrine magnifiquement développée dans l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII. Le troisième souci de la Confédération est d'utiliser la force du nombre, au mieux, dans tous les domaines, par des services d'achats en commun, d'escompte dans les magasins... Ce but matériel est le moyen d'arriver à la fin, qui est le quatrième aspect de l'activité syndicale : le triomphe des revendications justes.

Et ces revendications, beaucoup les ignorent, du moins les connaissent peu et par suite ne peuvent les faire triompher. Quelques-unes cependant : juste salaire, allocations familiales, sont réclamées par tous et les moyens extrêmes sont parfois employés pour les faire aboutir. La grève est bonne, mais seulement quand tous les moyens de conciliation ont été épuisés.

L'orateur termine par un appel à l'union, à une plus forte union ; il est bon de se sentir les coudes, et c'est seulement quand tous les efforts tendent au même but, que les volontés sont tournées vers le même idéal, qu'il est possible de coopérer au progrès social, tel que le souhaitent les patrons et que le demandent les ouvriers.

L. HAREL.

Assemblée générale du Syndicat féminin du 22 décembre 1929

(Reconstitution du Syndicat)

Malgré un travail exceptionnel ce jour-là, un assez grand nombre de jeunes travailleuses répondirent aux convocations qui avaient été adressées pour cette assemblée générale.

Sous la présidence de M. le chanoine Charpentier, il fut procédé à l'élection du Conseil syndical et du bureau. Les suffrages allèrent à Mlle M.-J. Hervé, présidente ; Bernardeau, vice-présidente ; Harel, secrétaire ; T. Gréau, secrétaire adjointe ; Gautron, trésorière ; Manceau et V. Hervé, membres du Conseil syndical.

L'élection terminée, M. le chanoine Charpentier dit en quelques mots les avantages moraux et matériels des syndicats, l'obligation incombant aux dirigeants d'organiser des cours professionnels permettant aux syndiqués de perfectionner leurs connaissances.

Mlle Chiron, du Syndicat de Nantes, qui avait eu l'amabilité de se déplacer et à qui nous sommes heureuses d'offrir nos sincères remerciements, montra comment les Syndicats pouvaient, par leur force, faire triompher leurs revendications ; les exemples cités, entre autres celui de la requête du Syndicat de Mouilleron-le-Capitif au Conseil d'Etat, sont de grands encouragements à l'organisation forte et à la persévérance dans la voie syndicale.

La secrétaire : J. HAREL.

Deux-Sèvres

THOUARS

Ordre du Jour :

Le Syndicat de Thouars, réuni le 2 novembre 1929, adresse à M. le Directeur des Chemins de fer de l'Etat une protestation énergique contre les manœuvres de quelcun individu qui voudrait faire croire qu'un sous-comité de section de la Voie à Thouars, ne jouit pas de la sympathie du personnel du réseau.

Les membres du Syndicat estiment au contraire que cet homme, au caractère droit, qui a rendu au personnel des services fréquents, qui donne sans compter son temps à la cause des œuvres sociales pour favoriser notamment la création de Foyers familiaux.

Ce chef jouit à juste titre de la sympathie non seulement du personnel du réseau, mais encore de toute la population. Nous n'avons qu'un désir, c'est de le conserver le plus longtemps parmi nous.

Le Secrétaire.

Vienne

POITIERS

Intervention au sujet de la fermeture des Banques, à Poitiers, les veilles des Fêtes

Jusqu'à ces derniers temps, les banques à Poitiers, à l'exception de la Banque Adam et de 2 ou 3 petites Banques, fermaient leurs bureaux le samedi après-midi et le personnel de ces établissements jouissait ainsi de la semaine anglaise.

Lorsqu'en octobre dernier, la Banque Nationale de Crédit et le Crédit de l'Ouest ouvrirent une succursale dans notre ville, aucun accord n'ayant pu se faire entre les Directions des Banques — ce qui n'a pas lieu de nous étonner, connaissant peu de villes comme la nôtre où les patrons n'ont jamais pu s'entendre et préfèrent léser leurs intérêts et ceux de leurs employés plutôt que d'en mettre chacun un peu du leur — il fut décidé que toutes les Banques resteraient ouvertes le samedi après-midi. Cette mesure, qui n'était en rien motivée, puisque au dire des Banques qui ouvraient auparavant, elles ne voyaient aucun client cet après-midi-là, gênait les employés d'une partie seulement s'absentait le samedi après-midi et l'autre partie le lundi matin. Il n'y a aucun doute, en effet, que lorsque la semaine anglaise peut se faire le samedi après-midi, cela est beaucoup plus intéressant pour l'employé. Nous ne voulons pas intervenir dans cette décision, attendant un moment plus propice.

Toutefois, ayant appris 3 jours seulement avant Noël, que la veille de cette fête, et ainsi pour toutes les fêtes, les bureaux resteraient désormais ouverts dans toutes les Banques, et que tout le personnel serait astreint à travailler sans aucune compensation, nous avons cru devoir adresser aux directeurs des trois principaux établissements de crédit, la lettre suivante. De son côté, dès le mardi 24, notre ami Poimbeuf, au nom de la Fédération intervenant à Paris, auprès des directions générales de ces établissements.

Nous espérons — et certains bruits

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPÉCIALISÉES.

semblent nous le confirmer — que c'est toute la question de l'ouverture des Banques le samedi après-midi qui serait remise sur le tapis, et qui serait solutionnée suivant notre désir, par la fermeture des Banques le samedi et veilles de fêtes à partir de midi.

Que nos camarades soient tranquilles, nous suivrons de près cette question.

Poitiers, le 22 Décembre 1929.

Monsieur le Directeur,

Nous apprenons, avec regret, la décision prise par les directions des succursales à Poitiers des établissements de Crédit d'ouvrir toute la journée leurs bureaux les veilles de fêtes.

Cette mesure, qui entraîne pour le personnel la suppression de la semaine anglaise, nous semble d'autant moins motivée que dans toutes les villes de France, les succursales de votre établissement ferment ces jours-là à midi.

D'ailleurs, cet avantage très apprécié du personnel était une compensation pour les semaines où la fin du mois tombant un samedi, la semaine anglaise se trouvait par le fait même supprimée et votre personnel astreint à faire 52 heures comme dans la semaine du 25 au 30 novembre.

Nous espérons que votre bienveillance voudra bien continuer comme par le passé à faire bénéficier votre personnel de cette mesure gracieuse de la fermeture des bureaux les veilles de fêtes ; mesure que le public poitevin, qui a cessé dans de nombreuses circonstances de témoigner à nos organisations syndicales une sympathie de plus en plus encourageante, accueillera très favorablement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

LE PRÉSIDENT.

Lettre

à M. l'Inspecteur du Travail

Poitiers, le 29 Décembre 1929.

Monsieur l'Inspecteur,

Nos camarades employés à la librairie Mansuy, rue Gambetta, nous pressent d'intervenir auprès de vous au sujet d'abus commis par M. Mansuy.

Contrairement à ce qui avait été arrêté d'un commun accord entre les librairies, et comme compensation à la durée journalière du travail qui dépasse les 8 heures, la librairie Mansuy a recommencé d'ouvrir avec son personnel le lundi matin.

Si ce commencement avait agi sans exiger la présence de son personnel cette matinée-là, ou qu'après lui avoir donné un repos compensateur, nous ne serions pas intervenus, laissant aux commerçants de cette catégorie qui continuent à fermer le lundi matin, le soin de faire respecter le contrat pris collectivement par eux. Mais les intérêts de nos camarades étant en jeu, nous avons considéré qu'il était de notre devoir et de notre droit de vous signaler la chose, espérant qu'il vous sera possible d'y mettre rapidement bon ordre.

En outre, nous tenons à vous signaler l'intention formellement exprimée par M. Mansuy d'ouvrir le mercredi 1^{er} janvier.

Or, conformément aux usages et en vertu d'un arrêté de M. le Maire, pris, après conversation entre les commerçants et nos organisations syndicales et sous la présidence du premier adjoint, les magasins autorisés à ouvrir les dimanches qui précèdent Noël et le 1^{er} janvier (ce dont a profité M. Mansuy qui a ouvert le dimanche 29 décembre), doivent être fermés le jour de Noël et du 1^{er} de l'an.

Nous comptons sur votre intervention pour que cette mesure soit respectée et que nos camarades surmenés à cette époque de l'année puissent avoir la joie de commencer la nouvelle année en famille.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre considération distinguée.

LE PRÉSIDENT.

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

VE GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

A NANTES

LA GRANDE SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Visite de Marcel POIMBEUF

Le jeudi soir, 24 octobre, dans l'accueillante salle du cercle Saint-Maurice, mise très gentiment à notre disposition, les membres des syndicats chrétiens et leurs familles, auxquels s'étaient joints de bons amis, se réunissaient à l'occasion du passage à Poitiers de notre camarade Marcel Poimbeuf, secrétaire général de la Fédération française des Syndicats d'employés catholiques. La salle, quoique assez grande, aurait été trop petite pour contenir tout le monde, si des prodiges d'équilibre sur un pied ou assis sur des bouts de tables ou des escaliers, n'avaient été accomplis par certains de nos camarades.

Notre cher directeur des œuvres, qui présidait, tint à faire remarquer à tous qu'il n'était en la circonstance que l'ombre de Monseigneur, et que par dessus lui, c'était Sa Grandeur qui nous encourageait dans la tâche que nous accomplissons.

Notre président Pret se leva et remercia tout d'abord M. le chanoine Lefebvre, nos amis et amies d'être venus si nombreux, et en particulier M. Buthaud et M. Couturier, dont les sympathies se sont traduites bien des fois par d'appréciables services pour nos organisations, puis notre ami Poimbeuf pour tout son dévouement.

Le secrétaire a alors la parole pour le rapport moral. Il retrace à grands traits tout ce qui a été fait depuis dix ans par nos syndicats poitevins pour l'amélioration de notre profession d'employés. Il met en parallèle, d'un côté notre action syndicale et professionnelle, qui a déjà produit des résultats satisfaisants, conséquence du travail obstiné de nos militants, et d'un autre côté le bluff de la Bourse du Travail, qui n'a jamais pu, malgré ses efforts, constituer à Poitiers des Syndicats d'employés et exercer aucune action.

Le rapport, très nourri de faits, montre que ce n'est point du « bourrage de crâne » quand on parle de l'action des Syndicats chrétiens d'employés à Poitiers.

Puis la parole est donnée à notre ami Marcel Poimbeuf.

Après avoir remercié de l'accueil qui lui avait été fait dans notre ville, il dit son intention de nous montrer l'activité de la Fédération des Employés, tout en nous faisant le compte rendu du Congrès de la Fédération internationale qui s'est tenu à Munich en septembre dernier.

Après nous avoir dit quelle force représentent dans de nombreux pays, notamment en Allemagne, les syndicats chrétiens d'employés — (la F. I. compte 600.000 adhérents) — il évoque devant nous toutes les questions mises à l'ordre du jour du Congrès de Munich : problème des salaires, emploi des machines dans les bureaux, protection des inventeurs salariés, etc... et justifie les solutions que préconisent les syndicats chrétiens pour toutes ces questions en s'inspirant toujours de la même ligne de conduite, basée sur les principes de collaboration et de justice.

Puis il commente la décision que vient de prendre le Saint Siège, à la suite du procès intenté, en cour de Rome, par le Consortium patronal du Textile de Roubaix-Tourcoing, aux syndicats chrétiens. Ce document est une justification éclatante de l'action de ces derniers et peut être considéré à juste titre comme la charte du syndicalisme chrétien.

Il dit les espoirs que nous pouvons fonder pour l'avenir de notre mouvement et termine par un vibrant appel à l'action des jeunes.

Nous ne saurions assez redire combien la visite annuelle de notre secrétaire fédéral est un précieux encouragement pour les militants de province, qui vivent éloignés de ce grand centre d'action syndicaliste chrétienne qu'est la rue Cadet et qui ne peuvent, en raison de la pauvreté de leurs caisses syndicales, y aller réchauffer leur ardeur.

Merci à Poimbeuf. Nous savons que nous pouvons compter sur sa chaude et

TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richobourg - 4, Rue de la Boucherie

ATELIERS : 21, Rue de La Pelleterie - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TELEPHONE 126-89

Conditions spéciales aux Syndicats

TELEPHONE 126-89

AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, Rue de la Paix - NANTES

Corsets sur Mesures - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

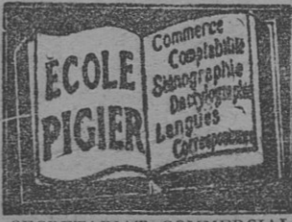
ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année



PLACEMENT des ÉLÈVES

312 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928 Plus de 400 pendant l'année 1929

SECRETARIAT COMMERCIAL, COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Quincaillerie - Ménage
BOISSELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Madame ! Pour être bien coiffée
allez choisir votre **Postiche**
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
4, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et
Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.96 - R. G. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. G. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,
Morbihan, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin - Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président,
Charles HAENTJENS, Vice-Président,
Jean BABIN-CHEVAYE,
Hippolyte BARDON, Assureur,
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député,
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. G. Nantes 739 D.

COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises
sur la Loire,
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POU DAT & C^e
4, Rue Mercœur - Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
— Téléphone 127.78 —

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacaout - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dacteurs
- Folioleaux - Timbres élastiques - Pochoirs
- Plaques et lettres en émail - Gravure
chimique - Fournitures générales : encre, tampons, etc., etc.

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

FAÇON et RÉFECTION de LITERIE
Matelas - Sommier - Lits-Cage
Edredons - Couvre-Pieds
RENETTOYAGE - REPARATION
Plumes - Duvets - Laines - Crins
OLIVIER-DOUSSOT
11, Rue de Bel-Air - NANTES
Maison de confiance - Prix Modérés
Conditions spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

ROBIN
7, RUE FRANKLIN
NANTES
Serrurerie
Personnelle

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
— Beau Choix de Meubles solides et garantis —
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

affectueuse amitié. De notre côté, nous ne lui marchandons pas la nôtre. R. B.

Comité départemental de l'Enseignement technique
Lors de la constitution du Comité départemental de l'enseignement technique, en novembre 1928, les candidats proposés par nos organisations syndicales avaient été tous évincés. Cette année, par suite d'un heureux revirement devant une injustice flagrante, le préfet de la Vienne vient de nous demander de désigner deux membres sur les trois délégués siégeant au Comité, évinçant ainsi deux membres de la C. G. T. qui en faisaient déjà partie. Nos camarades Pret et Bessard ont été désignés pour remplir cette fonction.

Sans vouloir nous adresser des compliments, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que nos groupements ont déjà donné assez de preuves de dévouement à la cause de l'enseignement technique pour qu'une place leur soit réservée dans les conseils officiels.
Comme par le passé, nous continuerons par nos cours professionnels — les seuls existants à Poitiers pour la profession de comptable — auxquels nous apportons un soin tout particulier, à donner à cet enseignement la place importante qu'il doit occuper dans les préoccupations des organisations syndicales.

Des résultats
Nous avons été heureux d'apprendre les avantages qui viennent d'être accordés à nos camarades de deux établissements de crédit. Nous rappelons à cet effet qu'ils ne représentent qu'une partie des revendications qui avaient été présentées à plusieurs reprises à la direction générale par notre Fédération. Toutefois, c'est un premier pas qui indique bien que le meilleur et seul moyen d'arriver à un résultat, c'est l'intervention du syndicat. Quand tous nos camarades auront bien compris cette vérité évidente, et qu'ils se seront fait inscrire à nos groupements, je crois que la partie sera bien près d'être gagnée. Faut-il que l'apathie de bien des employés soit grande pour préférer un traitement médiocre plutôt que de se syndiquer.

Je sais bien qu'avec l'apathie, il y a la peur. Mon Dieu ! nos camarades syndiqués n'ont jamais eu à pâtir de leur adhésion et de leur dévouement à nos groupements. Au contraire, je notai seulement — pour Poitiers — qu'un de nos grands établissements, où la situation du personnel est la plus pénible, c'est le Comptoir d'Escompte. Or, c'est une des rares banques de la ville dans laquelle nous ne comptons pas un seul syndiqué. Aussi, que les employés de cette maison ne se plaignent pas ; ils auraient mauvaise grâce.

Une visite à l'Inspecteur du Travail
Profitant de la nomination d'un nouvel inspecteur départemental du travail, M. Boissé, nos camarades Pret et Bessard sont allés lui rendre visite. Ils en ont profité pour lui rappeler quelques desiderata qui avaient déjà fait l'objet d'interventions de nos groupements auprès de son prédécesseur. Très aimablement reçus, ils ont emporté l'impression qu'ils finiraient peut-être par obtenir satisfaction.
Nous remercions d'ailleurs sur les questions qui ont fait l'objet de cet échange de vues.

Cheminots
Grâce à notre camarade DELIAS qui s'est dévoué sans compter pour reconstituer le Groupe du Syndicat Professionnel et recueillir un nombre appréciable d'adhésions, POITIERS s'est réveillé.
Lui écrire : DELIAS Jean, 6, route de Lessart, à Poitiers (Vienne).
Le Cheminot de France, Déc. 1929.

Syndicats Féminins
Nos Syndicats féminins ont eu le plaisir d'accueillir, le jeudi 28 novembre, la dévouée secrétaire générale de la Fédération des employées : M^{me} Graff.
M^{me} Graff n'était pas une inconnue pour nous, la plupart d'entre nous avaient déjà eu l'avantage d'entendre sa parole aisée et convaincante au Congrès régional de février 1926.
Ce jeudi soir, après avoir rappelé le souvenir de M^{me} Decaux, la fondatrice (avec Sœur Milcent), des Syndicats féminins, laquelle vient de mourir après de longues années de dévouement au service des ouvrières et des employées, notre visiteuse nous parla longuement du document romain, récemment paru.
Ce document prouve encore une fois le vif intérêt porté par le Pape aux masses ouvrières et au syndicalisme chrétien. Nous l'étudierons à notre Cercle d'études, car il doit être pour toutes un précieux stimulant pour la propagande syndicale.
Il est très regrettable que nous n'ayons pas été plus nombreuses à profiter des sages conseils qui ont été donnés pendant cette intéressante causerie. Restons néanmoins persuadées que celles qui

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE — TRAVAIL — FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES
Téléphone : 129-18
MACHINES A COUDRE
"EXCELSIOR" & "GRETZNER"
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

Chemises sur Mesures
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Cheminier
1, rue des Carmes, 1 - NANTES
près la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

ATTENTION !...
Grande Vente Réclame
PARIS-VÊTEMENTS
22, rue du Marchix - NANTES
GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
PRIX DE FABRIQUE
Spécialité de Vêtements de travail
Cheminerie, Bonneterie, Casquettes
Imperméables cuir, etc.
Aperçu de quelques prix :
Chemises kaki, belle qualité..... 14 fr.
Pantalon rayures..... 19, 22, 25 et 29 »
Grand choix de casquettes..... 10 »
Bleus de travail, depuis..... 12 »
Imperméables Paracuir..... 95 »
PRIMES A TOUT ACHETEUR
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants),
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les bons de l'Union Economique

AUTOMOBILISTES
Que payez-vous pour l'assurance de votre voiture ?
Voici ce que vous paierez en vous adressant à
R. DE LA GIRONIÈRE et R. BUREAU
4, Rue Cambonne - NANTES
Directeurs pour l'Ouest de la
C^e des Assurances Syndicales des Grands Groupements Régionaux
(S. A. au capital de 20 millions de francs)
5 CV..... 215 fr.
6-7 CV..... 240 »
8-9 CV..... 280 »
10 CV..... 310 »
pour une garantie de 200.000 francs
POLICE RESILIALE ANNUELLEMENT
avec clauses les plus libérales
TARIFS SPECIAUX POUR TRANSPORTEURS PATENTES
Pour tous vos autres risques, conditions très avantageuses.
Vérification gratuite de toutes polices
CONSULTEZ-NOUS
AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^e, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces —
P. AFFILE
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos (Boulevard Lelassoux) - NANTES
Chantier : Rue de la Gourmelte

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger.
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 217, RUE RICHIEU, NANTES
R. G. Nantes N° 410 B

Assurances :
INCENDIE
ACCIDENTS
AUTOMOBILES
VIE, etc.
Consultez :
A. BEILLEVAIRE - Avenue Julien, NANTES

Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -
FAITES TOUS VOS ACHATS A
LA CHATELAINÉ
SAINT-NAZAIRE
- R. C. 553 -